



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF)

ENTRE

La communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau,

Représentée par M. Pascal GOUHOURY, son Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 24 juin 2021

Ci-après désigné par la CAPF,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par M. Lionel BEFFRE, Préfet de Seine-et-Marne,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, collectivités, opérateurs, secteur privé...

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

La présentation du territoire de la CAPF fait l'objet de l'annexe 1.

Article 2 – Ambitions et orientations stratégiques du territoire de la CAPF

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 5 décembre 2019, dont **les orientations ont toutefois été réorganisées et reformulées** pour tenir compte des nouvelles priorités du territoire après 4 ans de fonctionnement de la communauté d'Agglomération, 18 mois de mise en œuvre du projet de territoire, **et l'approbation du PCAET le 10 décembre 2020**. Le PCAET constitue en effet un élément moteur qui trouvera des déclinaisons opérationnelles dans le CRTE et qui permettra de le faire évoluer. Il s'agit d'un véritable fil conducteur pour le travail d'élaboration du CRTE. Les 4 ambitions du territoire reformulées sont les suivantes :

- Ambition 1 : « Inscrire le territoire dans la transition écologique »
- Ambition 2 : « Protéger et valoriser les patrimoines bâti, naturel et paysager »
- Ambition 3 : « Renforcer et accueillir des activités à forte valeur ajoutée et durables »
- Ambition 4 : « Construire un territoire à 26 »

Les orientations stratégiques indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2.

Article 3 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

3.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État et des collectivités

La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau a déjà engagé les dispositifs suivants :

- Contrat de ville (quarter des Fougères à Avon)
- Action Cœur de Ville Avon / Fontainebleau
- Structure France Services à Avon
- Convention territoriale globale avec la CAF (rédaction du diagnostic et des axes de développement en cours ; la signature de la convention interviendra 2021)
- Contrat intercommunal de développement (CID) 2017-2020
- Contrat d'aménagement régional (CAR) 2017-2020
- Contrat cadre Aide à l'ingénierie Territoriale (AIT) du Contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020
- Programme Leader animé/géré par le PNRGF et porté par le Groupe d'acteurs locaux (GAL) Gâtinais français

- Programme Leader animé/géré par Seine-et-Marne Attractivité et porté par le Groupe d'acteurs locaux (GAL) Leader sud 77 sur un périmètre correspondant aux 5 EPCI au sud de Melun, hors périmètre PNRGF
- Convention de gestion et de financement du titre de transport Pass Local entre le Pays de Fontainebleau et Comutitres.

Le CRTE intègre les éléments de contractualisation de l'État et des collectivités listés ci-dessus.

Les actions du CRTE portant sur le périmètre de la CAPF sont décrites dans des fiches action en annexe 3a.

Les projets en cours de réflexion sont recensés dans un tableau récapitulatif, en annexe 4.

3.2. Les actions de coopération interterritoriale

Certains projets feront l'objet d'actions communes avec d'autres territoires de CRTE dans le futur. Différentes thématiques, qui se prêtent particulièrement à une approche inter-territoriale, sont en cours de réflexion : gestion des déchets, patrimoine environnemental, forêt, tourisme, lien à la Seine.

Les actions de coopération inter-territoriale seront décrites dans des fiches action en annexe 3b.

Article 4 : appui en ingénierie pour l'élaboration du CRTE

La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau bénéficie d'une convention financière avec l'ANCT pour lui permettre de disposer d'un appui en ingénierie.

Article 5 - Engagements des partenaires

Le CRTE sera conclu avec l'État ainsi qu'avec des partenaires publics et privés.

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

5.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la CAPF assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à mettre en place en interne les moyens nécessaires à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et les possibilités de mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE expertisés, par les services de l'Etat, comme légitimes.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

5.4. Les partenaires

Les partenaires s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces partenaires s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

5.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau mettra en œuvre une concertation sur toute la durée du CRTE, auprès du Conseil de Développement et de la population notamment.

5.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels et indicatifs des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;

- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

6.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire du Pays de Fontainebleau, des services de l'État et des partenaires.

D'autres membres pertinents pourront être invités.

Il siègera en tant que de besoin, notamment pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives ;
- Etc.

6.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire du Pays de Fontainebleau. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé de représentants des services de l'Etat et des services du territoire du Pays de Fontainebleau, et d'experts techniques en fonction des actions étudiées.

D'autres membres pertinents pourront être invités.

Il se réunira en tant que de besoin, notamment pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;

- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions,
- Étudier certains projets
- Etc.

Article 7 – Suivi et évaluation du CRTE

Le CRTE fera l'objet d'un suivi, qui pourra prendre la forme d'un tableau de bord de suivi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (par exemple : taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Le dispositif de suivi est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués sur la base d'indicateurs qui seront déterminés en fonction des actions. Ils seront validés par le comité technique et le comité de pilotage et seront évalués annuellement.

Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat et s'achèvera lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 9 – Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 10 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Melun.

Signé à Fontainebleau, le **19 OCT. 2021**

Le Préfet de Seine-et-Marne



Lionel BEFFRE

Le Président de la CAPF



Pascal GOUHOURY

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Présentation du territoire de la CAPF

Annexe 2 – Orientations stratégiques

Annexe 3 – Fiches actions

3a : Fiches action du territoire de la CAPF

3b : Fiches action inter-territoriales (*à venir*)

Annexe 4 – Tableau de synthèse des projets

ANNEXE 1

Présentation du territoire de la CAPF

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a été créée au 1er janvier 2017 suite à l'approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SRDCI). Elle est issue de la fusion de deux EPCI :

- La communauté de communes du Pays de Fontainebleau (5 communes : Fontainebleau, Avon, Recloses, Bourron-Marlotte, Samois-sur-Seine)
- La communauté de communes Entre Seine et Forêt (3 communes : Héricy, Vulaines-sur-Seine, Samoreau)

Ont également été intégrées au Pays de Fontainebleau 18 communes issues de :

- la communauté de communes des Terres du Gâtinais (7 communes : Ury, La Chapelle-la-Reine, Boissy-aux-Cailles, Noisy-sur-École, Le Vaudoué, Tousson, Achères-la-Forêt)
- la communauté de communes du Pays de Seine (2 communes : Bois-le-Roi et Chartrettes)
- la communauté de communes du Pays de Bière (9 communes : Chailly-en-Bière, Perthes, St-Sauveur-sur-École, St-Germain-sur-École, Cély, Fleury-en-Bière, Arbonne-la-Forêt, Barbizon, St-Martin-en-Bière).

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau regroupe à présent 26 communes et compte 70 128 habitants (population totale INSEE 2021) sur une superficie de territoire de 438 km².

Situé au sud-est de la Seine-et-Marne, le Pays de Fontainebleau occupe une position d'interface entre l'aire métropolitaine de Paris et des territoires plus ruraux tels que le Pays de Nemours, la région Bourgogne-Franche-Comté. Il comprend :

- un cœur urbain composé de 2 communes de 15 000 habitants environ, Fontainebleau et Avon, qui regroupent à elles seules 42 % de la population de l'intercommunalité ;
- dans sa partie est et nord-est, des pôles secondaires en cours de développement ;
- et dans sa partie ouest des communes à la vocation résidentielle et rurale plus marquée.

Par ailleurs, 16 communes de la frange Est font partie du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.

Le territoire est partagé entre plusieurs pôles d'attractivité économiques et commerciales. : cœur de Fontainebleau, Milly-la-Forêt, Melun, Nemours, Montereau-Fault-Yonne, et Paris (proximité en train et par l'A6).

L'occupation du sol est largement dominée (presque les 2/3) par les espaces boisés (forêts de Fontainebleau et des Trois Pignons). Si la culture de céréales se retrouve dans toutes les zones agricoles du territoire, les 3 espaces agricoles du territoire présentent des profils différents :

- au Nord-Ouest (Plaine de Bière) : cultures maraîchères (salades notamment) ;
- au Sud-Ouest (Gâtinais français) : cultures industrielles (betteraves sucrières notamment) ;
- à l'Est (Brie Humide) : surfaces destinées à l'élevage.

L'activité équestre est également très importante sur le territoire avec plus d'une trentaine de centres équestres et d'écuries (élevage, dressage, commerce).

Les espaces urbanisés sont principalement situés dans le cœur urbain et dans les communes du bord de Seine (Bois-le-Roi, Chartrettes, Vulaines-sur-Seine, Héricy, Samoreau).

Le territoire a conservé une compacité urbaine remarquable, l'étalement urbain ayant été relativement maîtrisé, notamment par la volonté des élus et par des outils de protection (forêt de protection, sites inscrits et classés, Charte du PNR...) qui limitent la consommation d'espaces.

Le territoire bénéficie d'une bonne connectivité avec Paris. L'offre ferroviaire est riche (6 gares) mais inégalement répartie sur le territoire : les gares de Fontainebleau-Avon et Bois-le-Roi permettent de rejoindre la capitale en moins de 45 minutes, celles de Vulaines-sur-Seine, Héricy et Chartrettes en moins d'une heure (via Melun), celle de Bourron-Marlotte en une heure (sans changement).

Par ailleurs, le Pays de Fontainebleau se trouve au sein d'un maillage routier conséquent : autoroute A6 (via les échangeurs d'Ury et de Cély), nombreuses routes départementales (RD607, 152, 210, 409) qui assurent la liaison entre le pôle central de Fontainebleau-Avon et les communes environnantes. L'offre de transport interne au territoire est inégalement répartie, et avait été jugée insuffisante par les habitants lors de la concertation relative au projet de territoire, en particulier dans certaines communes résidentielles de l'ouest du Pays de Fontainebleau, accentuant la dépendance automobile, notamment pour les déplacements pendulaires. La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a donc œuvré récemment en collaboration avec Île-de-France Mobilités au développement des réseaux de bus, ainsi qu'à la création de services de transports à la demande.

Le Pays de Fontainebleau se caractérise dans la plupart des communes par une population stagnante et vieillissante. Le cœur urbain a connu une baisse de la population due à un solde migratoire négatif, et le vieillissement de la population du territoire fait baisser le solde naturel. Les obligations de constructions au titre du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH), adopté fin 2017 (300 logements par an dont 21 logements sociaux) ainsi que les actions engagées ces dernières années ou à l'étude (dispositif « Action Cœur de Ville », signé en octobre 2018 par les villes de Fontainebleau, d'Avon, le Pays de Fontainebleau et l'État, mise en place d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), OPAH-RU, programme Habiter Mieux sur les 16 communes du PNRGF) contribueront à renouer avec la croissance démographique.

La part de logements sociaux au sein du Pays de Fontainebleau est plus faible que sur la plupart des territoires voisins et l'offre se concentre essentiellement sur quelques communes. Depuis début 2021, 3 communes du Pays de Fontainebleau ont l'obligation de comporter 25 % de logements sociaux sur leur territoire : Fontainebleau, Avon et Bois-le-Roi (cette dernière ne comptant que 1,2 % de logements locatifs sociaux qu'elle doit porter à 25 % selon la loi SRU).

Un cadre de vie privilégié et une richesse patrimoniale paysagère et naturelle hors du commun constituent des atouts majeurs du Pays de Fontainebleau et justifient sa notoriété en France comme à l'international. Ces richesses exceptionnelles sont hautement protégées puisque 87 % du territoire sont concernés par des périmètres Natura 2000, ZNIEFF et ZICO, Réserve de Biosphère, arrêtés de biotope, PNR du Gâtinais Français, Forêt de protection, Forêt d'exception, sites inscrits et classés, etc.). Joyau de ce territoire d'excellence, la forêt de Fontainebleau permet aux habitants de profiter d'un cadre de vie vert et protégé, et attire chaque année plus de 11 millions de visiteurs. Un dossier de candidature pour une inscription sur la liste indicative du patrimoine mondial de l'UNESCO de la forêt de Fontainebleau au titre de sa valeur culturelle et historique et en extension du Château de Fontainebleau (déjà classé au titre de l'UNESCO) a été déposé. Le Pays de Fontainebleau comprend aussi sur son territoire la forêt des Trois Pignons, la vallée de la Seine, de larges plateaux agricoles, lui conférant une grande diversité naturelle ainsi qu'un caractère paysager très riche.

Le Pays de Fontainebleau présente également un patrimoine architectural et historique important (83 édifices au sein du pays de Fontainebleau sont protégés au titre des monuments historiques dont 42 sur Fontainebleau), dont le Château de Fontainebleau est la figure de proue. Celui-ci grâce à sa politique événementielle atteint quant à lui la barre des 500 000 visiteurs (uniques) annuels. Une étude visant le classement des zones urbaines de Fontainebleau et Avon périphériques au Château en tant que site patrimonial remarquable (SPR) est en cours, signe de la valeur patrimoniale du cœur urbain du Pays de Fontainebleau (déjà protégé en tant que site inscrit).

Par ailleurs, ce territoire est chargé d'histoire au niveau culturel et artistique. Par exemple, les villages de Barbizon et Bourron-Marlotte ont été des lieux majeurs du développement de la peinture impressionniste de la fin du XIX^{ème} siècle. Ces deux villages, ainsi que Samois-sur-Seine, Noisy-sur-Ecole, Boissy-aux-Cailles sont labellisés « village de caractère », signe de la richesse du patrimoine architectural et paysager du territoire mais également de son potentiel touristique. Les affolantes, lieu de villégiature de bords de Seine des années 1900 sont aussi reconnues pour leur architecture singulière. D'autres communes disposent soit d'un centre bourg très qualitatif et préservé (Fleury-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Noisy-sur-Ecole...) soit d'un tissu de villas remarquables (Bois-le-Roi).

Le territoire et ses multiples richesses attirent de nombreux touristes franciliens et internationaux. Ce potentiel touristique est par ailleurs renforcé par des événements culturels tels que le festival Django Reinhardt, ou encore des événements sportifs réalisés au Grand Parquet et à l'hippodrome de la Solle (1^{er} champ de courses hippiques d'Île-de-France). Enfin, le passage de l'Euro Véloroute n°3, appelée « Scandibérique », offre des perspectives touristiques intéressantes au Pays de Fontainebleau.

Cet attrait touristique a aussi pour conséquence récente (accentuée par la crise sanitaire) l'émergence de courts séjours sur le territoire et la transformation de logements en location de meublés touristiques que certaines communes aimeraient mieux contrôler via l'obligation de déclarer les locations touristiques meublées, voire la mise en place d'un permis de louer. Par ailleurs, de nombreuses résidences secondaires sont comptées sur le territoire, représentant 7% du parc de logements en 2017, et le double dans le Gâtinais.

Le Pays de Fontainebleau bénéficie d'un dynamisme économique relatif : malgré la création récente d'une pépinière d'entreprises (le Booster), la communauté d'agglomération présente en effet une dynamique de création d'entreprises plus faible que la moyenne seine-et-marnaise. La structure de son économie est semblable aux structures départementale, régionale et nationale : un territoire à grande majorité tertiaire, comptant peu d'industries et, relativement à l'Île-de-France, de nombreuses terres agricoles. Les activités économiques sont inégalement réparties sur le territoire. Seule la commune de Fontainebleau présente un ratio d'emplois par actif supérieur à 1. Seul un tiers des actifs résidant dans ce territoire y travaillent également, et plus de la moitié des résidents du Pays de Fontainebleau y étant employés travaillent à Fontainebleau ou Avon.

La Communauté d'Agglomération présente en revanche une offre de formation supérieure diverse et de grande qualité, dont l'INSEAD (institut européen d'administration des affaires), mondialement reconnu (3^e MBA mondial), l'institut européen d'administration des affaires CEDEP, une antenne de l'école des MINES Paris Tech, une école d'infirmières, des IUT, etc. En conséquence, elle accueille de très nombreux étudiants principalement au sein du cœur urbain qui tendent parfois le marché du logement à la location. Depuis 2016, la ville de Fontainebleau œuvre à renforcer son offre en enseignement supérieur en espérant accueillir à court terme 2000 étudiants supplémentaires afin de redynamiser et de spécialiser son territoire (anciennement ville militaire – perte de 3000 habitants en 1998- qui se transformerait en ville étudiante 20 ans plus tard). L'INSEAD démarre le renouvellement de son campus, l'ancienne caserne militaire Damesme se transforme en pôle universitaire et le Ministère de la Culture a validé le projet de Campus des Arts dans les quartiers des Héronnières et du Clos des Ebats au Sud du Château de Fontainebleau.

ANNEXE 2: Orientations stratégiques

Ambition 1 : « Incrire le territoire dans la transition écologique »

À travers la stratégie de son Plan Climat, la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau a affirmé son ambition en matière de préservation des ressources et atouts dont elle dispose, et sa volonté de tendre vers un fonctionnement plus sobre et exemplaire. En ce sens, la collectivité entend actionner les leviers à sa disposition et ce, en lien avec les forces vives en présence sur le territoire. Ces leviers sont retranscrits dans le présent CRTE, feuille de route pour un développement raisonné du Pays de Fontainebleau, de même que la volonté d'améliorer la qualité de vie et la solidarité entre habitants grâce notamment au développement des circuits courts alimentaires et au développement de l'économie circulaire. Il s'agit également d'améliorer l'attractivité du territoire, tout en maintenant les mesures de protection sur sa riche biodiversité, indispensables pour garantir sa qualité et son équilibre.

A l'occasion de l'élaboration de son PCAET, 4 axes ont été définis par la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau :

Orientations 1 : Amélioration de la performance énergétique du bâti

L'amélioration de la performance énergétique du bâti constitue l'un des principaux volets de la transition énergétique. Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau entend encourager et accompagner la rénovation énergétique du bâti sur l'ensemble de son territoire. De nombreux enjeux existent en effet, liés notamment à la présence d'un bâti ancien et vieillissant et à l'existence de nombreuses mesures de protection de ces bâtisses. Il convient donc de massifier les opérations de rénovation du bâti et de les coupler avec un dispositif d'information et d'accompagnement à l'amélioration de la performance énergétique du bâti.

Orientations 2 : Développement de la mobilité durable et amélioration de la qualité de l'air

La mobilité est un enjeu majeur pour l'attractivité et le développement d'un territoire : elle conditionne l'accès aux emplois et aux services, particulièrement en milieu périurbain et rural, où la concentration des services dans les centres-bourgs et l'insuffisance en transport en commun pénalise certaines populations.

Par ailleurs, la mobilité présente de nombreux enjeux en termes de consommation d'énergie et de qualité de l'air. A l'échelle de la CA du Pays de Fontainebleau, le secteur des transports représente 43% de la consommation d'énergie et 57% des émissions de GES. Il existe donc un véritable enjeu à ce niveau, et agir sur les comportements de mobilité est devenu crucial à l'heure actuelle.

Orientations 3 : Changement de comportement et évolution des pratiques de consommation

Le changement de comportement est un enjeu clé de la transition écologique. Sans une sensibilisation et un accompagnement à une évolution de nos modes de vie, le progrès technique, à lui seul, ne suffira pas pour atteindre les objectifs de réduction de gaz à effet de serre. Le Plan Climat du Pays de Fontainebleau consacre un axe et plusieurs actions pour favoriser le changement de comportement en termes de gestion des déchets et pratiques de consommation. Le Pays de Fontainebleau souhaite notamment encourager l'agriculture raisonnée et durable afin de protéger le patrimoine naturel, les sols et les cultures, de la pollution, faire bénéficier la population de ce patrimoine agricole. Dans un contexte de mise en valeur du territoire et de ses atouts, pouvoir consommer les produits locaux et du terroir devient une évidence. Les circuits courts et la vente en direct sont une économie locale qui mérite d'être encouragée et renforcée. Les cultures locales montrent également un potentiel dans les filières de fabrication de biomatériaux (comme le chanvre ou la paille) qui pourraient être accompagnées par le Pays de Fontainebleau.

Orientations 4 : Adaptation du territoire au dérèglement climatique

En 2018, le 5ème rapport du GIEC tirait à nouveau la sonnette d'alarme : il est urgent de renforcer la résilience des territoires et ce, à travers l'élaboration d'une stratégie locale d'adaptation aux conséquences du réchauffement climatique (aléas, épuisement des ressources naturelles et fossiles...).

Aménager les territoires en intégrant les risques liés au changement climatique ou développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire permettraient une amélioration de la résilience. Par ailleurs, résilience est synonyme de capacité à se renouveler, ce qui peut être un motif d'attractivité.

Ambition 2 : « Protéger et valoriser les patrimoines bâti, naturel et paysager »

Avec un massif forestier qui s'étend sur plus de 22 000ha (deuxième massif boisé de France), 3 000 km de sentiers pédestres, le Château et la forêt de Fontainebleau de rayonnement international, l'un des endroits mythiques de la peinture pré-impressionniste en France (Barbizon), les nombreux châteaux privés du Pays (Fleury-en-Bière, Chartrettes, Bourron-Marlotte...), les musées du territoire, le label « Villages de caractère » (Barbizon, Bourron-Marlotte, Samois-sur-Seine et Boissy-aux-Cailles), les bords de Seine et les « Affolantes », le patrimoine historique et paysager omniprésent sur l'ensemble des 26 communes, le Pays de Fontainebleau est un territoire aux atouts culturels et naturels uniques en France. C'est un espace à l'attractivité touristique forte qu'il convient de valoriser tout en maintenant l'équilibre entre les usages économiques et touristiques et la préservation de l'écosystème des sites naturels.

Protéger ce cadre de vie, la qualité des patrimoines, c'est garantir la transmission de ce territoire aux générations futures et en faire profiter tous les visiteurs à long terme.

Orientation 1 : Préserver les richesses patrimoniales existantes, anticiper leurs évolutions, et protéger les habitants des risques qu'elles induisent

L'étendue du patrimoine matériel et immatériel du Pays de Fontainebleau lui garantit un cadre de vie exceptionnel qu'il faut préserver d'un développement urbain et d'une pression immobilière liée à la proximité avec la métropole parisienne. Préserver nécessite de connaître l'ensemble des patrimoines du Pays de Fontainebleau, qu'ils soient bâtis (par exemple : les puits, les lavoirs, les églises, les enceintes, les ponts...), paysagers (la diversité des paysages entre plateau, vallons, Seine, Villages de caractère...) et naturels (les bois, forêts, étangs et pièces d'eau, fleuves et rivières, jardins...) ainsi que les risques (incendies, inondations...). À cela s'ajoutent des protections nécessaires. Certains espaces comme la forêt gérée par l'ONF, la Réserve de Biosphère, le Parc Naturel régional du Gâtinais français (16 des communes de l'intercommunalité) sont déjà sous la vigilance d'une protection patrimoniale. Néanmoins, le Pays de Fontainebleau n'a pas d'homogénéité dans cette dernière, et c'est un des enjeux du Projet de territoire.

Orientation 2 : Faire des patrimoines des vecteurs de liens sociaux et d'expression de la citoyenneté.

Le patrimoine riche du Pays de Fontainebleau est un atout majeur pour le territoire : pour l'attractivité et le rayonnement qu'il génère, pour les différents corps de métiers et savoir-faire d'artisanat qui peuvent trouver une demande suffisante et développer ainsi leur activité. Le Pays de Fontainebleau a joué un rôle important dans l'histoire de France et la culture artistique. Fontainebleau, ville royale et impériale, rayonne par sa forêt et son château classé aujourd'hui au patrimoine mondial de l'UNESCO. Barbizon aujourd'hui très prisée des artistes, reste un endroit mythique en France de la peinture pré-impressionniste, fréquentée comme Chailly-en-Bière et Bourron-Marlotte par les peintres du XIX^e siècle. L'un des premiers est Camille Corot qui cherche, au-delà de la forêt, à croquer les paysages. L'arrivée du chemin de fer permettra une fréquentation de plus en plus massive des artistes sur le Pays, au point de donner naissance à « l'École de Barbizon ». La forêt de Fontainebleau, en cours de demande d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO dans la continuité du château, attire annuellement des millions de visiteurs (10 à 11

millions estimés). Si la plupart sont des visiteurs à la journée, d'autres viennent des quatre coins de la terre pour escalader les fameux Rochers (classés) et s'entraîner à la varappe. Ce patrimoine est l'essence d'une identité et d'une histoire commune à raconter. Il peut permettre aux métiers qui lui sont liés directement ou indirectement, de se développer et de forger des filières d'excellence.

Orientation 3 : Engager le territoire dans la construction du patrimoine de demain en respectant celui d'aujourd'hui.

Le Pays de Fontainebleau souhaite préserver pour les générations futures son patrimoine et son cadre de vie, notamment en valorisant et en encourageant les filières locales qui respectent les paysages, l'environnement naturel, les patrimoines architecturaux et bâtis du territoire. Les constructions et les rénovations pourraient s'appuyer sur des ressources biosourcées développées localement (comme le bois, le chanvre ou la paille), et sur des éco-matériaux, ressource locale (comme la pierre de grès, propre au territoire). En plaçant l'exigence de la qualité paysagère et environnementale pour la construction et la rénovation, le Pays de Fontainebleau construit un patrimoine futur en respect de celui d'aujourd'hui.

Secteur en plein essor, l'artisanat d'art et du patrimoine fait partie des atouts du Pays de Fontainebleau. Les artisans sont nombreux sur le territoire, 1164 entreprises artisanales ont été recensées sur l'intercommunalité en 2017, soit 22 % des entreprises du Pays de Fontainebleau.

Ambition 3 : « Renforcer et accueillir des activités à forte valeur ajoutée et durables »

Aux portes du Grand Paris et à la jonction avec L'Essonne, l'Yonne et le Loiret, le Pays de Fontainebleau offre un écrin pour porter le développement de ses entreprises : une forte densité économique avec une présence marquée du tertiaire sur le cœur de l'agglomération et la vallée de la Seine ; un bassin économique sud et ouest marqué par les activités artisanales et agricoles. L'attractivité économique du territoire se distingue particulièrement des territoires voisins par la proportion importante du secteur tertiaire (santé, enseignement, commerces, transports, finances, sécurité, justice...) et une importante représentation des activités dites « tertiaire supérieure », « métiers du savoir » (conseil, ingénierie, formations, recherche-développement, recherche-éducation...), éléments clé du rayonnement et de l'attractivité des territoires. Ces activités sont particulièrement intenses en emplois et génératrices de forte valeur ajoutée.

L'identité économique du Pays de Fontainebleau se traduit aussi dans son attractivité touristique, emmenée par son patrimoine naturel, historique et culturel exceptionnel, déjà fortement engagé au côté des acteurs du tourisme à travers son office de tourisme intercommunal.

Orientation 1 : Enraciner durablement et équitablement l'économie dans le territoire en respectant les équilibres résidentiels et naturels

Première compétence obligatoire de la Communauté d'agglomération, le développement économique demande à être construit à l'échelle et aux spécificités du nouveau périmètre : il apparaît nécessaire d'élaborer pour le territoire un outil stratégique et une organisation dédiée à accueillir et installer durablement les entreprises en favorisant un maillage économique adapté et équilibré.

Afin de permettre à l'économie d'être une force pour le territoire, le Pays de Fontainebleau soutient, facilite l'implantation et le développement des entreprises sur son territoire, notamment au travers d'outils intercommunaux : la pépinière d'entreprises « Booster » (soutien à la création d'entreprises en proposant un programme d'ateliers dédiés aux porteurs de projets et créateurs), des événements contribuant à l'animation économique du territoire (salon de l'emploi et des métiers, ateliers dédiés aux créateurs d'entreprise, rencontres économiques, concours ...). Le Pays de Fontainebleau a ouvert en 2014 le télécentre « Stop & Work Fontainebleau », immeuble de bureaux flexibles et de coworking, (espace de travail partagé et réseau de travailleurs encourageant

l'échange et l'ouverture), équipement pionnier en grande couronne dans la mouvance des tiers lieux.

En matière de foncier et locaux pour les entreprises, le territoire offre des possibilités d'accueil tant dans son tissu urbain que dans ses 8 zones d'activités.

Orientation 2 : Soutenir les filières économiques locales

Un des atouts économiques du territoire est la richesse en établissements supérieurs (Mines ParisTech Fontainebleau, l'INSEAD, l'IUT Sénart-Fontainebleau, plusieurs lycées proposant des BTS et des classes préparatoires, etc.), qui attirent à l'échelle régionale, nationale et internationale. Ainsi, l'enseignement constitue une filière économique majeure sur le territoire, pourvoyeuse d'emplois directs et de retombées économiques : ce sont plus de 2 000 étudiants qui étudient, se logent et consomment sur le territoire.

Orientation 3 : Développer et favoriser le slow-tourisme à destination de tous les résidents du territoire, passagers ou habitants.

Le développement touristique du Pays de Fontainebleau se veut respectueux de l'environnement, de la préservation du cadre de vie et de la qualité de vie du territoire. Il soutient un tourisme culturel, de loisirs et sportifs, en lien avec la nature et la préservation de celle-ci.

La forêt attire plus de 10 millions de visiteurs par an, et le Château de Fontainebleau plusieurs centaines de milliers. Le Pays de Fontainebleau est doté d'un office de tourisme intercommunal basé sur trois sites (Barbizon, Bourron-Marlotte et Fontainebleau) et propose une large offre de choix touristiques (circuits pédestres, cyclables, équestres, thématiques ; visites ; musées ; activités sportives encadrées ...). Malgré ces flux touristiques conséquents et l'éventail d'offres touristiques, une faible proportion des visiteurs reste plusieurs jours sur le territoire. Les hébergements sont à diversifier et à adapter aux flux touristiques.

Afin de mettre en valeur le potentiel du territoire au rayonnement important, il est nécessaire de développer et cadrer la filière touristique. Dans un contexte de préservation de la qualité de vie et du cadre de vie, le « slow tourisme » est une orientation intéressante pour le Pays. Le « slow tourisme » est une nouvelle forme de voyage respectueuse, où le touriste prend son temps et retrouve des rythmes naturels pour se détendre, aller à la rencontre des artisans et des patrimoines locaux (nature, art, gastronomie, histoire...).

Ambition 4 : « Construire un territoire à 26 »

Regroupées au sein d'un même terroir, les 26 communes ont chacune une identité et des spécificités propres qui, ensemble, enrichissent le territoire partagé en apportant histoire, culture et valeurs communes à tous les habitants du Pays de Fontainebleau.

Le premier temps d'application du projet de territoire a permis la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions destinées à définir et affirmer l'identité de la Communauté d'Agglomération, vis-à-vis de ses membres, de ses partenaires, de ses habitants.

Il s'agit désormais d'incarner ce nouveau territoire au travers d'une véritable co-construction des projets ; de structurer le fonctionnement à 26 en équilibrant la dimension périurbaine à l'intérieur du territoire et avec les territoires voisins, afin de maintenir un équilibre ville-campagne ; de mettre en place un modèle de développement basé sur la sobriété foncière et la durabilité.

Orientation 1 : Définir un modèle de développement propre au Pays de Fontainebleau et respectueux du développement durable

Depuis l'adoption de son projet de territoire, qui a jeté les premières bases d'une stratégie commune, la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau a franchi une étape importante avec l'adoption de son PCAET fin 2020, qui définit la stratégie du territoire en matière de transition énergétique et écologique. L'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) avec volet foncier vont désormais permettre de

définir et de mettre en œuvre un modèle de territoire prenant en compte les besoins de tous, garantissant la préservation de l'identité et du patrimoine du territoire et engagé en faveur de la transition écologique.

Orientation 2 : Donner corps au territoire à travers une offre mutualisée en services du quotidien

À travers la mutualisation des services au sein d'un bassin de vie qui est le Pays de Fontainebleau dans son ensemble, la mise en réseau des équipements, des actions, des projets, tout en respectant le principe de subsidiarité, permet de structurer et de maintenir un équilibre ville-campagne. Les communes membres doivent également pouvoir être accompagnées, conseillées et orientées par la Communauté d'agglomération dans le cadre des projets envisagés et lien avec les compétences intercommunales.

Concernant l'offre de services à la population, la piscine de la Faisanderie, le stade équestre du Grand Parquet, les tennis des Gâtines à Bourron-Marlotte et ceux du Vaudoué, la base nautique de la Magdeleine, le port de Valvins, les gymnases Pierre de Coubertin et André Poirier, les stades Philippe Mahut et Philippe Gonzo, le stade d'honneur de football à Perthes, les stades de football à Chailly-en-Bière et Achères-la-Forêt, sont des biens communs au Pays de Fontainebleau et sont ouverts à tous les habitants. L'objectif est de créer un maillage équitable de ces structures et de maintenir la qualité des équipements, afin de pérenniser le développement des activités sportives du territoire, de l'amateurisme au haut niveau.

Les services médicaux seront également développés de façon adaptée aux besoins et moyens du territoire, pour permettre d'attirer et maintenir les professions de la santé proches des centres-bourgs.

Les services pour la petite enfance et la prise en charge des seniors, sont des préoccupations collectives qui continueront à être soutenues par le Pays de Fontainebleau pour une action sociale équitable sur l'ensemble du territoire.

Liste des actions (cf. fiches actions en annexe 3) et projets (cf. tableau récapitulatif en annexe 4)

Ambition 1: inscrire le territoire dans la transition écologique		
N°action	Intitulé	Action ou projet
Orientation 1: amélioration de la performance énergétique du bâti		
1.1.1	Mettre en œuvre un plan ambitieux de rénovation énergétique du bâti communal et intercommunal	Action
1.1.2	Élaborer un plan d'amélioration de l'éclairage public	Action
	Sensibiliser les acteurs économiques du territoire aux enjeux de la performance énergétique	Projet
	Mener une réflexion sur le mode de subvention des communes désirant rénover leur patrimoine bâti	Projet
	Soutenir les filières biosourcées en animant le réseau d'acteurs et orientant les artisans vers des formations	Projet
Orientation 2: Développement de la mobilité durable et amélioration de la qualité de l'air		
1.2.1	Développer la pratique du vélo sur le territoire	Action
1.2.2	Poursuivre le développement des transports en commun sur le territoire	Action
	Aménager des places de parking réservées aux véhicules de covoiturage ou d'autopartage près des pôles sources de flux	Projet
	Proposer un appui au développement de nouveaux espaces facilitant le télétravail	Projet
	Intégrer des pistes cyclables dans les projets d'aménagement et de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs du territoire	Projet
	Décliner le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France en Plan Local de Déplacement (PLD)	Projet
Orientation 3: Changement de comportement et évolution des pratiques de consommation		
1.3.1	Développer les circuits alimentaires de proximité et valoriser le bien manger local	Action
1.3.2	Valoriser et soutenir les dispositifs de sensibilisation de la population à la limitation des déchets	Action
	Encourager et accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques agricoles plus durables	Projet
	Élaborer et mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays de Fontainebleau	Projet
	Amplifier le soutien aux conversions d'exploitants agricoles à l'agriculture raisonnée ou biologique	Projet
	Accompagner les entreprises du territoire vers une logique d'économie circulaire	Projet
	Développer les recycleries et leur activité sur le territoire	Projet
	Mener une réflexion sur la structuration d'une filière de méthanisation sur le territoire	Projet
	Adopter un plan d'achats responsables et durables et une charte de bonnes pratiques environnementales	Projet
	Mettre en place un programme d'actions de lutte contre le gaspillage énergétique au sein des collectivités	Projet
Orientation 4: Adaptation du territoire au changement climatique		
	Suivre la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à l'échelle intercommunale Environnement	Projet
	Développer l'installation d'infrastructures photovoltaïques sur les bâtiments agricoles, bâtiments de zones d'activités économiques, bâtiments publics	Projet
	Développer la valorisation du bois et la filière bois-énergie sur le territoire	Projet
	Soutenir l'expérimentation menée par Transdev sur la mise au point d'un carburant alternatif (HVO) et mener une réflexion sur une potentielle extension vers d'autres acteurs	Projet
	Coordonner l'activité des syndicats en charge de la mise en œuvre de la compétence	Projet

	GEMAPI	
	Conserver et protéger les corridors et cœurs écologiques	Projet
	Sensibiliser 100 % la population aux risques d'incendies de forêt	Projet
	Incarner un territoire d'expérimentation et de recherche pour l'ingénierie des sols	Projet
Ambition 2: Protéger et valoriser les patrimoines bâti, naturel et paysager		
N°action	Intitulé	Action ou projet
Orientation 1: Préserver les richesses patrimoniales existantes, anticiper leurs évolutions, et protéger les habitants des risques qu'elles induisent		
	Gestion des Sites Patrimoniaux Remarquables de Fontainebleau-Avon, Barbizon et Bourron-Marlotte	Projet
	Élaborer un Plan Paysage et de Valorisation du Patrimoine (Démarche UNESCO)	Projet
Orientation 2: Faire des patrimoines des vecteurs de liens sociaux et d'expression de la citoyenneté.		
2.2.1	Conforter le soutien de l'agglomération au Label "Forêt d'exception" • assurer l'engagement de l'intercommunalité en faveur d'une forêt propre • Agir pour la création d'une maison des pratiques sportives et de loisirs de plein air en forêt, en lien avec le projet "maison de la forêt" de l'ONF	Action
Orientation 3 : Engager le territoire dans la construction du patrimoine de demain en respectant celui d'aujourd'hui		
2.3.1	Lancer un programme d'intérêt général "Habiter Mieux" en complément de l'action du PNRGf • Étude pré-opérationnelle sur la définition d'un dispositif comportant un repérage de l'insalubrité, du type de vacance, des besoins d'adaptation au vieillissement et au handicap, ainsi qu'un volet énergétique fin. Mise en œuvre du dispositif par un suivi-animation	Action

Ambition 3 : Renforcer et accueillir des activités à forte valeur ajoutée et durables		
N°action	Intitulé	Action ou projet
Orientation 1 : Enraciner durablement et équitablement l'économie dans le territoire en respectant les équilibres résidentiels et naturels		
	Élaborer le schéma directeur de l'offre économique du territoire • Développement d'un lieu phare pour les artisans du patrimoine et les artisans d'art	Projet
Orientation 2 : Soutenir les filières économiques locales		
Orientation 3: Développer et favoriser le slow-tourisme à destination de tous les résidents du territoire, passagers ou habitants		
	Élaborer le schéma directeur de l'offre d'hébergement touristique • Soutien aux hébergements à destination des touristes itinérants	Projet

Ambition 4: Construire un territoire à 26		
N°action	Intitulé	Action ou projet
Orientation 1 : Définir un modèle de développement propre au Pays de Fontainebleau et respectueux du développement durable		
4.1.1	Élaborer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) avec réflexion pour identifier un site pilote pour l'urbanisme transitoire ou innovant	Action
4.1.2	Élaborer le Plan Local de l'Habitat (PLH) avec volet foncier	Action
Orientation 2 : Donner corps au territoire à travers une offre mutualisée en services du quotidien		
4.2.1	Créer une stratégie pluriannuelle de développement des équipements sportifs sur le territoire	Action
4.2.2	Assurer la visibilité de l'agglomération à travers une signalétique harmonisée à l'entrée des 26 communes et les équipements intercommunaux	Action

	Élaborer un plan de santé et lutter collectivement contre la désertification médicale du territoire	Projet
	Élaborer un projet de développement sportif et touristique du Port de Valvins Étude de faisabilité se termine en juin, on aura un plan d'actions	Projet
	Raconter l'histoire et le territoire de la communauté d'agglomération	Projet
	Élaborer un plan de mise en accessibilité des espaces publics intercommunaux	Projet
	Amorcer une démarche globale d'identité territoriale du Pays de Fontainebleau	Projet

ANNEXE 3a

Fiches action

(territoire de la CAPF)

Ambition 1 : « Inscrire le territoire dans la transition écologique »

Ambition 2 : Protéger et valoriser les patrimoines bâti, naturel et paysager

Ambition 3 : Renforcer et accueillir des activités à forte valeur ajoutée et durables

Ambition 4 : Construire un territoire à 26



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Pays de
Fontainebleau**
Communauté d'agglomération

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action: Mettre en œuvre un plan ambitieux de rénovation énergétique du bâti communal et intercommunal CRTE du Pays de Fontainebleau

Orientation stratégique n°	1- Inscrire le territoire dans la transition écologique
Action n°	1.1.1
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomérations du Pays de Fontainebleau (CAPF)
Maîtres d'ouvrage	
Description de l'action	<p>D'après le diagnostic réalisé dans le cadre du PCAET, le bâti et son utilisation sont une importante source d'émissions de GES et de consommation d'énergie. Il est donc crucial de mener une opération de rénovation globale du bâti de la collectivité qui soit ambitieuse, pour diminuer la consommation d'énergie des bâtiments et améliorer l'exemplarité de l'autorité publique.</p> <ul style="list-style-type: none">> Inciter les communes encore non adhérentes au SDESM à y adhérer (site internet, rencontre avec élus...) pour pouvoir faire appel au CEP (conseil en énergie partagée) proposé par le syndicat. Le CEP permet en effet l'accompagnement d'un diagnostic énergétique des bâtiments des collectivités adhérentes> Faire appel à des prestataires pour élaborer un plan pluriannuel de rénovation énergétique du bâti en s'appuyant sur le diagnostic énergétique établi, et privilégiant les artisans locaux utilisant des matériaux biosourcés et intégrant un objectif de composition paysagère> Parallèlement, mener une première démarche d'étude de la sensibilité des sites et bâtiments et concevoir un guide technique d'insertion paysagère pour élus-techniciens pour accompagner les porteurs de projet> Communiquer de manière pédagogique sur les enjeux du plan pluriannuel de rénovation énergétique auprès des communes, en organisant par exemple des balades thermiques, en démontrant les gains

	<p>économiques, en s'appuyant sur le cadastre de la performance énergétique du bâti... et valoriser certains projets pour les dupliquer par la suite</p> <p>> Mettre en œuvre le plan de rénovation énergétique sur les bâtiments intercommunaux et accompagner les communes souhaitant y participer</p> <p>> Veiller au respect de l'esprit des lieux, en particulier dans les secteurs à forte sensibilité paysagère</p>
Partenaires	<p>> Fédération Française du Bâtiment (FFB)</p> <p>> ADEME</p> <p>> Le SDESM (diagnostic)</p> <p>> Les communes</p>
Coût prévisionnel	<p>Coût estimé</p> <p>Coût lié à la sollicitation du SDESM pour le diagnostic</p> <p>20 000 € en moyenne pour la réalisation du plan pluriannuel sur la base du diagnostic précédemment réalisé</p> <p>Coût de la mise en œuvre du plan à déterminer en fonction des bâtiments à rénover</p> <p>ETP</p> <p>0.1 ETP (technicien) au sein des collectivités pour suivre l'élaboration du plan pluriannuel de rénovation.</p> <p>0.1 ETP (technicien) – service cadre de vie et environnement CAPF, pour la communication et les balades thermiques.</p> <p>0.3 ETP (technicien) pour suivre la mise en œuvre du plan et accompagner les communes.</p>
Pistes de financement	<p>>Région (CAR)</p> <p>>DSIL</p>
Calendrier	<p>Démarrage de l'action : à partir de 2020</p> <p>la CAPF a proposé aux communes volontaires et sans engagement, de réaliser des bilans techniques d'équipements des immeubles communaux (hors logements) pouvant bénéficier des CEE pour le calorifugeage, l'isolation des planchers et des combles notamment. Plus d'une centaine de bâtiments visités pour une vingtaine de travaux permettant des économies d'énergie</p> <p>Temporalité : action à mener sur le long terme (> 6 ans)</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>> Nombre de bâtiments publics diagnostiqués</p> <p>> Nombre de bâtiments communaux et intercommunaux rénovés</p> <p>> Nombre de bâtiments rénovés et respectant les niveaux de performance imposés par la réglementation thermique 2012 (RT 2012)</p>

ACTIONS COMMUNALES EN RÉFLEXION

Nom de la commune	Description de l'action en réflexion	Financements possibles
Samoreau (2 400 hab)	Rénovation thermique du groupe scolaire (bâtiments scolaires et bâtiments dédiés à la restauration). Projet de faire réaliser une étude sur tous les bâtiments communaux.	> DSIL > Contrat d'aménagement régional (CAR)
Bois-le-Roi (5 876 hab)	Isolation thermique des bâtiments	> DSIL

	publics. En attente des diagnostics techniques.	> Contrat d'aménagement régional (CAR)
Cély-en-Bière (1 183 hab)	Projet de rénovation énergétique des bâtiments publics. Demande de subvention en attente du retour des services sollicités pour un bâtiment communal.	> DSIL
Samois-sur-Seine (2 100 hab)	Projet de restructuration et de rénovation thermique des écoles ainsi que d'extension du dortoir de l'école maternelle.	> DSIL > Contrat d'aménagement régional (CAR)
Chailly-en-Bière (2 037 hab)	Rénovation énergétique des écoles maternelle et primaire. Estimation à 1,5 M€. Extension et isolation de la cantine scolaire pour 2024 (80 000 € environ).	> DSIL > Contrat d'aménagement régional (CAR)
Le Vaudoué (739 hab)	Rénovation thermique et isolation de la partie la plus ancienne de la toiture de la mairie. Devis estimé à 28 000 €, lancement prévu pour 2022.	> DSIL
	Remplacement des portes et fenêtres de l'école.	> DSIL
Bourron-Marlotte (2 772 hab)	Rénovation énergétique de la salle des fêtes, réfection de l'isolation de la toiture et changement des fenêtres, devis déjà réalisés mais ne savent pas quel gain d'énergie sera réalisé à l'issue de travaux, nécessaire pour obtenir la subvention	> DSIL > Contrat d'aménagement régional (CAR)
	Rénovation énergétique du gymnase et du logement attenant (double compétence de la commune et de la CAPF). Réfection de la toiture, installation d'une pompe à chaleur (pour remplacer le chauffage au gaz) commune au gymnase et au logement avec deux compteurs distincts. Réflexion sur le changement des ouvertures du gymnase pour une meilleure isolation.	> DSIL > Contrat d'aménagement régional (CAR)
	Rénovation énergétique des logements communaux, changements des fenêtres pour permettre une meilleure isolation et réduire les coûts de chauffage pour les locataires.	> DSIL > Contrat d'aménagement régional (CAR)
	Rénovation énergétique d'un atelier d'artiste mis à disposition des associations pour la pratique artistique. Objectif de changer les fenêtres, de	> DSIL > Contrat d'aménagement régional (CAR)

	réfection de la toiture qui n'est plus étanche. Réfection de la façade et changement de l'éclairage.	
Avon (13 846 hab)	<p>Dans le cadre d'une politique ambitieuse dans le domaine de la transition énergétique, la ville d'Avon souhaite rénover ses bâtiments publics structurants, à savoir son centre culturel dénommé la Maison dans la Vallée. Ce bâtiment comprend une salle de spectacle de 400 places assises, deux salles destinées à accueillir des associations culturelles et ouvertes à la location, d'un forum et d'un ensemble de salles accueillant l'Ecole de Musique. Ce bâtiment, grâce à sa fonctionnalité et à ses grandes salles qui communiquent, permet d'accueillir des événements intercommunaux mais aussi départementaux voire régionaux.</p> <p>La municipalité souhaite rénover ce bâtiment construit au début des années 1980, qui est un équipement public majeur de la ville, d'un point de vue énergétique mais également en termes d'accessibilité et aussi en modernisant ses espaces et par conséquent son utilisation.</p> <p>Cet équipement se situe au barycentre de la ville et jouxte la médiathèque qui est en cours de construction et la maison des jeunes. Il se situe à proximité du Collège de La Vallée (650 élèves) et du lycée Uruguay France (plus de 1200 élèves), il est aussi au carrefour des deux quartiers majeurs de la ville (La Butte Montceau qui comprend plus de 4 000 habitants et les Fougères, classé quartier prioritaire politique de la ville).</p> <p>Coût prévisionnel : 4 950 140 € HT</p>	<p>Etat / DSIL : 2 000 000 € (subvention notifiée)</p> <p>Autres financements qui vont être sollicités :</p> <p>CRIF aide équipement culturel – Conseil départemental 77 FAC</p> <p>Reliquat : emprunt</p>
Héricy (2 640 hab)	Rénovation énergétique et changement d'éclairage (LED) de tous les bâtiments communaux	<p>> DSIL</p> <p>> Contrat d'aménagement régional (CAR)</p>
Achères la Forêt	Changement de la chaudière fioul de	> DSIL

(1 125 hab)	l'école pour un équipement plus écologique Rénovation énergétique de la salle polyvalente	> DSIL
Boissy-aux-Cailles (290 hab)	Rénovation énergétique (isolation de la toiture) de la mairie et de la salle des fêtes (et isolation phonique pour cette dernière). Les travaux sont envisagés pour 2023 ou 2024	> Contrat rural ? > DSIL ?
Noisy-sur-Ecole (1 832 hab)	Rénovation énergétique de l'école primaire René Cassin : changement des fenêtres. Travaux prévus en 2023 (car la DETR a été refusée en 2022) Coût estimé : 80 000 € HT	DETR ?
Fontainebleau (14 886 hab)	Rénovation thermique patrimoniale et accessibilité de l'Hôtel de Ville Maîtrise d'œuvre désignée Coût : 800 000 €	>CAR (obtenu) >DRAC >Région
La Chapelle-la-Reine (2 400 hab)	Isolation thermique de l'école élémentaire : le projet consiste à isoler les façades de l'école élémentaire et de refaire les terrasses. L'école est installée dans les locaux de l'ancien collège, construit dans les années 1980 (l'ancienne école élémentaire étant devenue trop petite). Le bâtiment est mal isolé sur le plan thermique.	> DSIL ? > Contrat d'aménagement régional (CAR) ?



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Pays de
Fontainebleau**
Communauté d'agglomération

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action: Élaborer un plan d'amélioration de l'éclairage public

CRTE du Pays de Fontainebleau

Orientation stratégique n°	1- Inscrire le territoire dans la transition écologique
Action n°	1.1.2
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomérations du Pays de Fontainebleau (CAPF)
Maîtres d'ouvrage	
Description de l'action	<p>À l'échelle nationale, l'éclairage public constitue le 2^e poste énergivore des communes (18 %), et le premier poste consommateur d'électricité (42 % de la consommation d'une commune est liée à l'éclairage public) (source : ADEME). Par ailleurs, l'éclairage peut être une source importante de nuisances pour la biodiversité. L'élaboration d'un 'Plan Lumière' ou plan d'amélioration de l'éclairage public permettrait de dresser une liste d'actions concrètes à mettre en œuvre pour optimiser l'éclairage public.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire appel à un bureau d'études ou au SDESM pour réaliser un diagnostic de l'éclairage public (recensement des points lumineux, caractéristiques techniques des équipements d'éclairage, calcul des durées de fonctionnement et autres ratios de performance...) > Elaborer et appliquer un plan d'actions ayant pour but l'optimisation de l'éclairage public, en lien avec le CEP. Exemples : optimisation tarifaire, maintenance préventive, passage au LED, extinction ou variation de tension à certaines heures pour les communes encore non adeptes de ces pratiques... > Valoriser cette démarche auprès du public, à travers des réunions publiques et des points d'information sur la dissociation entre sécurité des riverains et niveau d'éclairage
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> > SDESM > Ecolife-CEE (acteur spécialisé dans les CEE)

	<ul style="list-style-type: none"> > Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) > Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNRGF) (communes qui pratiquent déjà l'extinction nocturne)
Coût prévisionnel	<p>Coût estimé 30 000 € pour l'élaboration du plan d'amélioration de l'éclairage public Budget à déterminer en fonction des actions à mettre en œuvre.</p> <p>Moyens humains (ETP) 0,1 ETP (technicien) – service cadre de vie et environnement CAPF - pour suivre l'élaboration du plan d'amélioration de l'éclairage public et communiquer sur le plan d'action</p>
Pistes de financement	<ul style="list-style-type: none"> > Le PNRGF accompagne les collectivités dans leurs projets de maîtrise de l'énergie en aidant les élus à envisager des solutions techniques en fonction du contexte et de leurs besoins > Le SDESM propose également un service payant de Conseil en Energie Partagé (CEP) aux communes (diagnostic, suivi des consommations, plan d'actions, suivi des travaux réalisés)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> > Démarrage de l'action : à partir de 2021 > La CAPF a engagé l'action sur les zones d'activités et poursuivra avec les équipements communautaires > Temporalité : action à mener sur le moyen terme (entre 2 et 6 ans)
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> > Niveau de consommation de l'éclairage public (kWh/hab/an) > Niveau de dépenses énergétiques de la collectivité (euros)

ACTIONS COMMUNALES EN RÉFLEXION

Nom de la commune	Description de l'action en réflexion	Financements possibles
Recloses (635 hab)	Remplacement de la seconde moitié des lampadaires de la commune par de l'éclairage LED. (Première moitié réalisée en 2020-2021).	<ul style="list-style-type: none"> > DSIL > PNRgf
Samoreau (2 400 hab)	Continuer le remplacement des lampadaires de la commune par de l'éclairage LED pour 70% des rues environ (30% déjà fait)	> DSIL
Chartrettes (2 554 hab)	Passage de tout le parc public de lampadaires à l'éclairage en LED (estimation à 400 000 €).	> DSIL
Cély-en-Bière (1 183 hab)	Changement de l'éclairage des bâtiments publics pour du LED. (Audit en cours, devis en attente).	<ul style="list-style-type: none"> > DSIL > PNRgf
Bourron-Marlotte (2 772 hab)	Changement des lampadaires de la commune, passage du sodium au LED. contrat 2016-2023 mais pour le moment seulement 20 % des lampadaires ont été changés	> DSIL
Fleury-en-Bière	Changement d'éclairage (LED) de la rue	> DSIL

(656 hab)	Montperret et d'une partie de la rue du Bignon Coût estimé : 17 000 € HT Travaux prévus en 2021	> PNRgf : 10 000 € HT (subvention des travaux à 70 % car critères d'éco-conditionnalité remplis, avec plafond à 10 000 € HT)
Héricy (2 640 hab)	Changement de l'éclairage des abords de l'église et des candélabres de la commune pour de l'éclairage LED	> DSIL
Avon (13 846 hab)	Remplacement de l'éclairage municipal dans le cadre du contrat Performance énergétique	
Boissy-aux-Cailles (290 hab)	Modernisation de l'éclairage public et enfouissement des réseaux électriques sur Boissy et Marlanval. C'est la dernière phase, prévue pour <u>2023-2024</u> . La 3 ^e phase vient de s'achever. Le changement d'éclairage s'est accompagné d'une extinction la nuit (de 23 h à 6h pendant l'année et extinction totale en juillet-août, ce qui a permis de remplir les critères d'éco-conditionnalité et d'obtenir des aides du PNR).	



Fiche-action: Développer la pratique du vélo sur le territoire CRTE du Pays de Fontainebleau

Orientation stratégique n°	1 – Inscrire le territoire dans la transition écologique
Action n°	1.2.1
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomérations du Pays de Fontainebleau (CAPF)
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Développer un maillage adapté et étendu sur l'ensemble du territoire du Pays de Fontainebleau constituerait une très grande avancée vers le développement des mobilités douces. En effet, la mise en réseau des pistes cyclables existantes, et l'aménagement de pistes cyclables supplémentaires autour des pôles générateurs de déplacement favoriseraient les déplacements à vélo. Il faudra toutefois veiller à développer ces mobilités et signalisations en cohérence avec les lieux de fréquentation, pour une signalisation suffisante mais non excessive.</p> <p>La compétence en matière de développement des liaisons douces appartient toutefois aux communes, avec lesquelles la Communauté d'Agglomération devra travailler.</p> <p>A noter que cette action sera sûrement intégrée au futur PDU de la CAPF.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Elaborer un schéma intercommunal cyclable (qui serait pris en compte par le futur PDU) en définissant les priorités dans le plan d'action, notamment en matière d'aménagement de voies cyclables (ex : requalification de l'ancienne voie ferrée entre Bourron-Marlotte et Malesherbes, axes Château de Courances – Fontainebleau, Noisy-sur-Ecole-La Chapelle-la-Reine, etc.) > Mener une étude préalable de faisabilité en définissant les moyens techniques, humains et financiers devant être alloués à la politique cyclable > Analyser les déplacements et stationnements des cyclistes du territoire pour identifier les besoins > Solliciter les instances et bureaux d'études pouvant accompagner le maître d'ouvrage dans l'élaboration et l'aménagement du maillage de pistes cyclables (réseau, signalisation, stationnement associé, aménagement de la voirie). > Faciliter l'embarquement des vélos dans les transports en commun (modulation selon les heures, places disponibles, lignes et types de véhicule) en dialoguant avec les instances de transport en commun
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> > Région IDF : CAR et CPER > Département Seine-et-Marne > IDF Mobilité, Transdev > Association de promotion du vélo (La Vie à Vélo...) > ONF
Coût prévisionnel	<p>Coût estimé</p> <p>60 000 € pour l'élaboration d'un schéma directeur cyclable</p>

	Coût d'aménagement et d'entretien des pistes à déterminer en fonction du schéma directeur cyclable Moyens humains (ETP) 0,2 ETP (technicien) – services urbanisme habitat déplacement / cadre de vie et environnement CAPF pour le suivi de la conception du maillage de pistes cyclables, puis le suivi de l'aménagement des pistes
Pistes de financement	> Solliciter la Région pour débloquer des fonds sur cette action > Région IDF ('Plan Vélo') > Agence des Espaces Verts > Associations de promotion du vélo (La Vie à Vélo...)
Calendrier	> Démarrage de l'action : à partir de 2020 > Temporalité : action à mener sur le long terme (> 6 ans)
Indicateurs d'évaluation proposés	> Evolution de la part modale du vélo sur le territoire > Mètres linéaires de piste cyclable aménagés > Nombre de communes desservies par les pistes cyclables

ACTIONS COMMUNALES EN RÉFLEXION

Nom de la commune	Description de l'action en réflexion	Financements possibles
Samoreau (2 400 hab.)	Aménagement cyclable du chemin de Halage sur le territoire de la commune pour le passage de l'Eurovéloroute 3.	>DSIL
Vulaines (2 722 hab.)	Création d'une piste cyclable. Demande de subvention en attente.	>DSIL
Chartrettes (2 554 hab.)	Création d'un réseau cyclable.	>DSIL
Saint-Martin-en-Bière (751 hab.)	Réalisation d'une piste cyclable et transformation en voie douce d'une voie qui a été endommagée par un camion	>Fond d'équipement rural >Contrat rural >DSIL ./ DETR
Chailly-en-Bière (2 037 hab.)	Réflexion en cours sur les pistes cyclables et liaisons douces avec la CAPF, le PNRgf, la chambre d'Agriculture entre Chailly, Perthes et Barbizon ainsi qu'au sein du village (plan de circulation du village en cours d'étude avec le PNRgf pour créer un centre-bourg piéton).	>DSIL
Arbonne-la-Forêt (995 hab.)	Etude lancée de sécurisation routière le long de la départementale pour faciliter la circulation des vélos et encourager les modes doux et actifs.	>Fond d'équipement rural >Contrat rural >DSIL/ DETR
Saint-Sauveur-sur-l'Ecole (1 122hab.)	Mettre en place des liaisons douces pour rejoindre le collège (situé à 1,6km du village).	>Fond d'équipement rural >Contrat rural >DSIL / DETR
Bourron-Marlotte (2 772 hab)	Aménagement d'un itinéraire de liaison douce entre Bourron-Marlotte et Fontainebleau par la forêt de Fontainebleau. Réaménagement d'un sentier de 7 à 8km en piste cyclable, en	>DSIL

	tenant compte des recommandations et exigence de l'ONF. La commune est déjà en contact avec l'ONF. Cela permettrait de relier également Grez-sur-Loing (CC du Pays de Nemours) à Fontainebleau dans la continuité.	
Fleury-en-Bière (656 hab)	Projet de piste cyclable entre Fleury-en-Bière et Perthes-en-Gâtinais, piloté par le Conseil départemental (emplacement prévu au PLU)	>Fond d'équipement rural >Contrat rural >DSIL / DETR
Ury (847 hab)	Développer les liaisons douces (piétonnières et cyclables) avec les communes voisines et surtout Fontainebleau, pour une pratique qui dépasse le seul cadre des loisirs	>Fond d'équipement rural >Contrat rural >DSIL / DETR
Avon (13 846 hab)	<p>Depuis 2018, la ville d'Avon a effectué des travaux d'amélioration du circuit cyclable existant afin de créer un réseau cyclable sans interruption facilitant et sécurisant les déplacements à vélo. L'objectif était de raccorder les pistes ou bandes cyclables et zones 30 existantes afin de desservir depuis la gare d'Avon les infrastructures communales et de se raccorder sur le futur itinéraire de l'eurovéloroute 3 Scandibérique.</p> <p>Ainsi une piste cyclable paysagée en site propre a été réalisée en lisière du bois des Carmes, avenue de Nemours et rue Jacques Durand ainsi qu'une bande cyclable avenue de Nemours.</p> <p>Puis un réseau de vélos à assistance électrique a été déployé au sein de la commune, favorisant ainsi les modes de circulation doux et développant les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.</p> <p>Enfin, une bande cyclable rue Nelly Kopp et une piste cyclable rue du Viaduc entre le giratoire Melksham et le giratoire du 19 mars ont été réalisées.</p> <p>Ces travaux ont été réalisés grâce au soutien financier de la Région Île-de-France dans le cadre d'un contrat triennal</p>	Conseil départemental FAC en cours DETR/DSIL

	<p>et de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local.</p> <p>Il est proposé de poursuivre les aménagements cyclables au sein de la commune sur la base d'un plan triennal Travaux estimés à 921 095,50 € HT soit 1 105 314,60 € TTC</p>	
	<p>Privilégier les déplacements doux en continuité avec Fontainebleau et le bord de Seine (Euro véloroute) et sécuriser les modes doux vers la gare, le château de Fontainebleau et entre quartiers.</p>	>DSIL
<p>Fontainebleau (14 886 hab)</p>	<p>Liaison cyclable Gare Grand Parquet Phases 3-4 Travaux en cours Coût : 1 250 000 €</p>	<p>>DSIL (obtenu) : 61 586 € >Région (obtenu) : 48 993 € >REACT EU (dossier déposé ou à déposer)</p>
<p>La Chapelle-la-Reine (2 400 hab)</p>	<p>Piste cyclable Le projet est de relier le hameau de Butteaux qui dépend de la commune de La Chapelle la Reine, situé à 4 km du bourg, par une voie cyclable. Il pourra suivre des chemins communaux existants. L'objectif est de permettre de raccorder cette piste au centre du bourg avec ses commerces et permettre également de rejoindre le collège. Des infrastructures ont déjà été installées dans le centre bourg dans cet objectif.</p>	DSIL ?



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Pays de
Fontainebleau**

Communauté d'agglomération

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action: Poursuivre le développement des transports en commun sur le territoire CRTE du Pays de Fontainebleau

Orientation stratégique n°	1- Inscrire le territoire dans la transition écologique
Action n°	1.2.2
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomérations du Pays de Fontainebleau (CAPF)
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Développer les transports en commun sur le territoire de la CAPF participerait à l'amélioration du confort de vie des habitants, à l'amélioration de l'accessibilité du territoire et à la réduction des nuisances (sanitaires, sonores, vibratoires...). A noter que cette action pourrait se retrouver dans le futur Plan de Déplacement Urbain (PDU) de la CA du Pays de Fontainebleau.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire une étude préalable à l'échelle du territoire de la CAPF, définir une offre de services, les solutions techniques adaptées (points d'arrêt, véhicules fonctionnant à l'électricité ou au biogaz, plateforme de réservation...) et identifier les modes d'exploitation possibles (transporteur public ou taxi) > Développer les lignes régulières sur le territoire de la CAPF, tout en travaillant l'intégration paysagère > En complément des lignes régulières, développer le transport à la demande (TAD). En effet, le TAD constitue une solution adaptée aux territoires où il existe des déséquilibres en termes de densité de population. Le TAD permet de constituer un réseau équilibré permettant à toutes les personnes du territoire de se déplacer, et pas seulement aux personnes habitants les zones denses. > S'appuyer sur le système TAD déjà présent au niveau de certaines communes du territoire pour faire un bilan et retour d'expérience du TAD déjà en place pour l'étendre aux zones adaptées

	Depuis juin 2019, le TAD est proposé à Bois le Roi et Chartrettes (phase test). Depuis septembre 2019, de nouvelles communes bénéficient aussi du TAD vers Fontainebleau, Melun et Cesson : Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély, Fleury-en-Bière, Perthes, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Sauveur-sur-Ecole et Saint-Martin-en-Bière. Tout trajet peut être réservé à l'aide de la plateforme mobilité IDF, accessible via une application smartphone, un site internet ou un numéro de téléphone.
Partenaires	<p>Personnels, partenaires, acteurs, institutions à mobiliser</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail: Elus communautaires et des 26 communes, services pilotes intercommunaux (pôle Urbanisme, habitat et déplacements) • Région (Île-de-France Mobilités), • Département de Seine-et-Marne (Seine-et-Marne Express, cartes "Améthyste" et "Scol'R", TAD, PAM 77), • Opérateurs de transports, • Associations d'usagers. <p>Partenaires financiers mobilisables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Île-de-France Mobilités, • Département de Seine-et-Marne
Coût prévisionnel	30 000 € pour la réalisation de l'étude et le travail de retour d'expérience 910 000 € de contribution financière 2019 de la CAPF aux réseaux de transport en commun 0,4 ETP service urbanisme habitat déplacement
Pistes de financement	<ul style="list-style-type: none"> > Budgets d'investissement et de fonctionnement > Financeur principal : Île-de-France Mobilités (autorité organisatrice des transports), Région (CPER) > Le Pays de Fontainebleau : essentiellement budget de fonctionnement > IDF Mobilité peut labelliser certains services de TAD ou déléguer sa compétence aux EPCI pour certains projets
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> > Démarrage de l'action : déjà en cours > Temporalité : action à mener sur le moyen terme (entre 2 et 6 ans)
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> > Analyse des fréquentations des lignes de bus du territoire > Analyse de l'évolution des flux pendulaires > Nombre de trajets effectués en TAD

ACTIONS COMMUNALES EN RÉFLEXION

Nom de la commune	Description de l'action en réflexion	Financements possibles
Le Vaudoué (739 hab.)	Création de nouveaux abris de bus pour des lignes de transport scolaire plus performantes.	<ul style="list-style-type: none"> >Département >IDF Mobilités > Région

**Fiche-action: Développer les circuits-courts alimentaires de
 proximité et valoriser le bien-manger local
 CRTE du Pays de Fontainebleau**

Orientation stratégique n°	1- Inscrire le territoire dans la transition écologique
Action n°	1.3.1
Maître d'ouvrage	CAPF
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Description et objectifs de l'action</p> <p>Trois enjeux majeurs, d'échelle globale, guident l'action vers un soutien aux démarches de "bien-manger" et "manger local": les impératifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le contexte de crise climatique, la vigilance portée en matière de santé publique en matière de qualité des aliments et en particulier de soutien au "BIO", le renforcement des productions agricoles alimentaires en circuits courts sur le territoire. Ils peuvent être particulièrement saisis à travers les espaces de restauration collective publique du territoire.</p> <p>Le renforcement de la part des productions locales dans les repas servis permet la réduction des émissions de GES liées au transport des produits, quand la consommation de produits frais s'inscrit assez naturellement dans une cuisine et une alimentation plus saine. La restauration collective est aussi une formidable vitrine pour rendre visible les producteurs en circuits courts et générer des consommations en direct par les habitants.</p> <p>Mode opératoire</p> <p>Elaborer un plan d'actions alimentaires avec deux volets principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> >renforcer les débouchés des circuits courts alimentaires de proximité dans la restauration collective locale, avec la perspective de création d'une cuisine centrale sur le territoire, >renforcer les actions de sensibilisation au bien-manger/manger local <p><u>SOUS ACTION 1</u> : Identifier et valoriser le réseau de producteurs et artisans locaux, pour faciliter l'achat de produits locaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Recenser les producteurs locaux -Aider à l'installation d'un marché permanent pour les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation durable -Réfléchir à la création d'un « parcours de la gastronomie » en identifiant les exploitations proposant des hébergements à la ferme. -Donner un accès privilégié aux producteurs locaux sur les marchés communaux - Orienter les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation durable vers des labels certifiés et distinguant les produits d'origine biologique.

	<p><u>SOUS ACTION 2</u> : Approvisionner les établissements du territoire en circuits alimentaires de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> > Recenser les besoins au niveau des communes (déjà effectué) > Faire un état des lieux du tissu agricole : types d'exploitations, modes d'exploitations, débouchés actuels et futurs... en particulier pour ce qui peut concerner la restauration collective > Intégrer des recommandations adéquates à la commande publique pour la fourniture de repas livrés froids privilégiant les circuits alimentaires de proximité > Réfléchir à un groupement de commande pour harmoniser le contenu de la commande publique des communes > Mener une expérience test sur l'approvisionnement en circuits alimentaires de proximité sur les goûters fournis aux enfants dans le cadre du périscolaire ou du centre de loisirs > Envisager la création d'une unique cuisine centrale fournissant les communes du Pays de Fontainebleau : définir les fonctionnalités et modalités organisationnelles de cet outil commun <p><u>SOUS ACTION 3</u> : Organiser des temps de pédagogie à destination de différents publics pour sensibiliser à la consommation de produits locaux d'origine biologique.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Organiser des rencontres pédagogiques producteurs/public dans leurs exploitations et proposer des dégustations. -Sensibiliser les élèves et indirectement les parents à la consommation locale et respectueuse de l'environnement via notamment la création de jardins pédagogiques. <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dynamisation des circuits agroalimentaires locaux, • Augmentation de l'approvisionnement local dans l'élaboration des repas des cantines publiques du Pays de Fontainebleau, • Meilleur équilibre du territoire avec des complémentarités ville-campagne plus fortes, • Une population mieux informée sur les notions de qualité et de circuits courts de proximité, • développement des surfaces agricoles destinées aux circuits courts alimentaires de proximité.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail : Elus communautaires et des 26 communes, service pilote intercommunal (pôle Développement économique et tourisme), services CAPF et des 26 communes. Parc Naturel Régional du Gâtinais Français - Seine-et-Marne Attractivité - EPCI voisins - Chambre d'agriculture - Agriculteurs locaux et associations alimentaires locales - Communes (restauration scolaire), Département (idem, collèges) et Région (idem, lycées). - CARDIF

	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau des AMAP - GAB IDF - Agrofil - Terre de Liens - Offices du tourisme - Réserve de Biosphère - Abiosol
Coût prévisionnel	<p>Coût estimé (€ - HT) Étude : 40 000 € + 0,3 ETP (Budget et ETP hors mise en œuvre du plan d'actions) 1/3 ETP à prévoir en 2022 Sous-action 1 : 60 000 € pour l'ensemble des actions de communication Sous-action 2 : Montant d'investissement suite à l'étude réalisée par le cabinet LEXFIS pour la CAPF : entre 5 et 6 millions d'€ Sous-action 3 : 300 € pour la création d'un jardin 400 € pour un temps d'animation Moyens humains (ETP) Sous-action 1 : 0,5 ETP pour recenser les agriculteurs et organiser les événements Sous-action 2 : 1 ETP (technicien) au sein de la CAPF Sous-action 3 : ½ ETP pour l'organisation de ces temps de pédagogie CAPF - service enfance jeunesse</p>
Pistes de financement	Financiers multiples / fonctionnement 100 % DRIAAF, ADEME LEADER Sud 77, LEADER PNRGF Région Ile-de-France (CAR)
Calendrier	<p>Sous-action 1 : Démarrage de l'action : à partir de 2020 Temporalité : action à mener sur le moyen terme (entre 2 à 6 ans) Sous-action 2 : Démarrage de l'action : diagnostic en cours avec la Chambre d'Agriculture et les communes de la CAPF pour identifier les agriculteurs à même d'accompagner la CAPF dans le projet. Temporalité : action à mener sur le moyen terme (entre 2 et 6 ans) Sous-action 3 : Démarrage de l'action : à partir de 2020 Temporalité : action à mener sur le long terme (> 6 ans)</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> > Définition ex-ante des critères d'évaluation lors de l'élaboration du plan d'actions agricole alimentaire. > Nombre d'emplacements réservés aux producteurs locaux sur les marchés de plein vent > Nombre de producteurs ayant la volonté de fournir la restauration collective > Nombre de jours comportant des composantes de repas provenant des producteurs locaux (cf menus affichés dans les cantines ou sur le site des mairies) > Nombre de journées organisées pour les rencontres producteurs - enfants > Nombre de personnes ayant participé aux temps de pédagogie

ACTIONS COMMUNALES EN RÉFLEXION

Nom de la commune	Description de l'action en réflexion	Financements possibles
Recloses (635 hab.)	Projet de construction d'une cantine en 2022. La commune a sollicité un groupement de commandes pour des prix plus intéressants et 20% de Bio.	> Fonds d'équipement rural > DETR > Contrat rural
	Réinstaller un marché de plein vent et un multi-service dans le village.	> Fonds d'équipement rural > DETR > Contrat rural
Chartrettes (2 554 hab.)	Maraîchage raisonné ou biologique et verger participatif sur une parcelle de 2,5 hectares que la mairie va acheter. Investissement de 15 000 €, demandes de subventions déposées.	>Fonds d'aménagement communal >FNADT
	Création de trois aires d'éco-pâturage supplémentaires (moutons et chèvres) ainsi que d'un poulailler pour conduire des projets pédagogiques. Sensibilisation au bien-être animal, au bien-manger et retraitement des déchets de bio-masse. Environ 35 000 € d'investissement et 15 000 € de fonctionnement par an. Coût d'investissement pour le poulailler de 7 500 €.	>Fonds d'aménagement communal >FNADT
Arbonne-la-Forêt (995 hab)	Projet de rénovation du lavoir communal et des terrains adjacents constitués de zones humides : volonté de développer des cressonnières à but pédagogique.	>SEMEA > Police de l'eau
Avon (13 846 hab)	Refaire d'Avon une ville maraîchère par l'aménagement d'un espace de 1ha dans le Parc de Bel Ebat réservé à des cultures maraîchères et des jardins pédagogiques	
Achères la Forêt (1 125 hab)	mise en place d'un commerce pour des produits locaux	
Tousson (391 hab)	Reconversion du château d'eau désaffecté au centre du village en dépôt de pain de la boulangère bio déjà installée à Recloses et Larchant Travaux prévus pour 2022	
	Rénovation énergétique, remise aux normes et réfection intérieure et extérieure de la boutique située à côté du château d'eau, propriété de la commune, actuellement une boucherie-	

	<p>charcuterie, dont la locataire envisage de prendre sa retraite. Le bâtiment pourrait être transformé en auberge avec fabrication et vente de produits. Travaux envisagés en <u>2022-2023</u></p>	
	<p>Rénovation des bâtiments situés à l'arrière de la boucherie-charcuterie pour y aménager une halle pour de la vente de produits de producteurs locaux. Les toitures actuelles doivent être désamiantées. Travaux envisagés en fin de mandat, en fonction des financements possibles</p>	
<p>Boissy-aux-Cailles (290 hab)</p>	<p>Création d'un verger participatif (pommes à cidre), porté par une association. Le but est de faire participer les habitants à la plantation (prévue début novembre 2021), à l'entretien (avec l'aide d'un technicien pépiniériste et sous contrôle du PNR) et à la récolte (avec un presseur mobile puissent repartir avec leur jus de pommes) -Coût : 1 930 € HT</p>	<p>Région : 70 % soit 1 351 € (obtenu)</p>



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Pays de
Fontainebleau**
Communauté d'agglomération

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action : Valoriser et soutenir les dispositifs de sensibilisation de la population à la limitation des déchets CRTE du Pays de Fontainebleau

Orientation stratégique n°	1- Inscrire le territoire dans la transition écologique
Action n°	1.3.2
Maître d'ouvrage	> SMICTOM > SMITOM
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Description et objectifs de l'action</p> <p>Le compostage est un procédé de dégradation de la matière organique qui, en présence d'oxygène, permet de produire du compost. Ce procédé permet de valoriser les déchets n'ayant pu être évités. Cette technique de valorisation organique constitue un axe majeur de la politique de gestion des déchets. Elle répond par ailleurs à l'objectif des Lois Grenelle de favoriser la gestion de proximité des déchets organiques avec le compostage domestique. Aujourd'hui, les biodéchets représentent encore 30 % des ordures ménagères résiduelles.</p> <p>Par ailleurs, en matière de tri et gestion des déchets, il est encore nécessaire d'offrir un accompagnement à la population qui ne maîtrise pas toutes les consignes.</p> <p>Mode opératoire</p> <ul style="list-style-type: none"> > Poursuite des défis Famille Zéro Déchet et extension à l'ensemble des communes du Pays de Fontainebleau > Organiser des pesées dans les cantines scolaires et sensibiliser les enfants à limiter le gaspillage alimentaire > Distribution de composteurs et proposition d'ateliers de compostage/passage à domicile pour expliquer les consignes de compostages et de tri
Partenaires	> Zéro Waste Fontainebleau-Avon > Ethic Ocean
Coût prévisionnel	<p>Coût estimé (€ - HT) 15 000 €</p> <p>Moyens humains (ETP) 2-3 ETP (services civiques) pour animer ces temps de sensibilisation</p>
Pistes de financement	>ADEME > Région (au titre du CAR)
Calendrier	> Démarrage de l'action : déjà en cours > Temporalité : action à mener sur le long terme (> 6 ans)
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de famille participant aux défis Famille Zéro Déchet > Nombre d'établissements participant aux pesées et sensibilisant les enfants à la limitation du gaspillage alimentaire

	> Évolution du poids des pesées > Nombre de personnes ayant suivi les ateliers de compostage
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------

ACTIONS COMMUNALES EN RÉFLEXION

Nom de la commune	Description de l'action en réflexion	Financements possibles
Chartrettes (2 554 hab.)	Achat d'une broyeuse à végétaux accessible à tous (montant d'investissement estimé à 20 000 €)	>ADEME > Région (au titre du CAR)



Fiche-action : conforter le soutien de la communauté d'agglomération au label Forêt d'Exception CRTE du Pays de Fontainebleau

Orientation stratégique n°	2 : Protéger et valoriser les patrimoines bâti, naturel et paysager
Action n°	2.2.1
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomérations du Pays de Fontainebleau (CAPF)
Description de l'action	<p>TECHNIQUE SOMMAIRE</p> <p>Constat de base</p> <p>Les motifs environnementaux pour lesquels la forêt de Fontainebleau a inauguré le label national de Forêt d'Exception® en 2012 sont nombreux. Il s'agit d'un réseau de référence en matière de gestion durable du patrimoine forestier, qui fédère les acteurs du développement économique local et la mise en valeur du patrimoine naturel. La distinction a été reconduite en 2017 avec un nouveau Contrat de projet porté par l'Office National des Forêts (ONF), qui établit un Programme d'actions qu'a approuvé la Communauté d'agglomération, pour conforter son engagement aux côtés de l'ONF et ses partenaires, en décembre 2018 le Pays de Fontainebleau avait déjà délibéré pour créer la Charte « Propreté forêt et lisière".</p> <p>Sous-action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1/ Assurer l'engagement du Pays de Fontainebleau en faveur d'une forêt propre • 2/ Agir pour la création d'une maison des pratiques sportives et loisirs de pleine nature en forêt en lien avec le projet de maison de la forêt de l'ONF. <p>Objectifs opérationnels de l'action</p> <p>Sous-Action 1/ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser des usagers aux bonnes pratiques en forêt, • Développer les outils d'aide à la répression (surveillance, communication sur les sanctions) et de signalement des déchets en lien avec les opérateurs de traitement (application pour les usagers, données pour le gestionnaire), • Établir des partenariats de collecte et de traitement avec les syndicats gestionnaires (tarifs préférentiels, communication), • Développer des actions bénévoles sur la propreté, • Fermer des routes publiques ou parkings pour réduire les pénétrations en forêt (signalisation, surveillance). <p>Sous-action 2/ : créer un lieu Totem offrant la possibilité de pratiquer des</p>

	<p>activités sportives et de loisirs de pleine nature, en sensibilisant les publics à la préservation et au respect de l'écosystème naturel du site.</p> <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner une image du territoire liée à la préservation du patrimoine naturel et paysager dès l'entrée sur le territoire et au travers d'un site relais dédié aux loisirs de plein air en forêt. Diminution de déchets et dépôts sauvages sur les massifs forestiers de Fontainebleau, Trois Pignons et Commanderie, particulièrement aux lisières, • Favoriser les bonnes pratiques des usagers de la forêt : sportifs, randonneurs ...
Partenaires	<p>Personnels, partenaires, acteurs, institutions à mobiliser</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail : Elus communautaire et des 26 communes, services pilotes intercommunaux (sous-action 1/ Pôle Cadre de vie, Environnement; sous-action 2/ Pôle Développement économique-Tourisme, Service Sport), Fontainebleau Tourisme • Services du Pays de Fontainebleau et des 26 communes • Élus et services techniques des communes riveraines des forêts • ONF, PNRGf, SMICTOM, CCI et Chambre des Métiers et de l'artisanat ...
Coût prévisionnel	<p>Coût HT, ETP et financement prévisionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> . Budget à définir pour la sous-action 2. . 1,5 ETP (global aux deux sous-actions)
Pistes de financement	<p>Fonctionnement et investissement</p> <p>Financier principal : le Pays de Fontainebleau</p> <p>Partenaires financiers mobilisables :</p> <p>Union Européenne, Etat, Région Ile-de-France (CAR, Plan Régional Prévention et de Gestion des Déchets), CD77 (CID)</p>
Calendrier	<p>Lancé en 2020 pour 6 ans.</p> <p>Action 1 : En cours, Charte avec l'ONF et actions de sensibilisation (ramassage des déchets en forêt 2/an)</p> <p>Action 2 : à lancer, étude de faisabilité à lancer, projet qui sera co-porté avec l'ONF.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Observation et bilan de l'évolution du nombre de tonnes ramassées par an, nombre d'opération de ramassage par an</p> <p>Observatoire de l'ONF, état des sites de pratique, évolution de l'érosion des sites.</p>



**Fiche-action : Lancer un programme d'intérêt général « habiter mieux » en complément de l'action du PNRGf
CRTE du Pays de Fontainebleau**

Orientation stratégique n°	2 : Protéger et valoriser les patrimoines bâti, naturel et paysager
Action n°	2.3.1
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomérations du Pays de Fontainebleau (CAPF)
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Constat de base</p> <p>La Communauté d'agglomération est confrontée à des défis patrimoniaux très forts, en lien avec le PNRGF. Aussi, de fortes contraintes pèsent sur les propriétaires, parfois vieillissants, et grèvent l'entretien courant des bâtiments existants. Les nouveaux habitants privilégient le neuf en extension urbaine, ce qui ne va pas dans le sens du développement durable souhaité. Aussi, il s'agit de mobiliser les aides publiques pour motiver les habitants à lancer des travaux de rénovation de leur patrimoine immobilier (isolation, façades, confort, accessibilité), dans le respect du cadre de vie existant.</p> <p>Objectifs Opérationnels de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux attentes sociales en termes d'habitabilité, • Lutter contre la précarité énergétique, • Adapter les logements aux besoins des personnes, pour améliorer leur autonomie, • Augmenter la fonctionnalité des centres anciens ou moins denses, • Concourir à une gestion durable des ressources et à une préservation du cadre bâti, • S'appuyer sur l'étude du PNRG concernant 16 des communes de l'agglomération et sur l'étude OPAH-RU sur l'ex-CCPF, et l'élargir aux communes qui ne sont pas dans ces périmètres. <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration énergétique des bâtiments et diminution de la facture énergétique, • Adapter les logements à l'autonomie des personnes précaires, • Amélioration de l'habitabilité et du cadre bâti.
Partenaires	<p>Personnels, partenaires, acteurs, institutions à mobiliser</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail : Élus communautaires et des 6 communes, service pilote intercommunal (Pôle Urbanisme, habitat, et déplacements), Pôle cadre de vie / PCAET, • Services techniques des 26 communes, • État (Agence nationale d'amélioration de l'habitat), • Région Île-de-France, Département

	<ul style="list-style-type: none"> • PNRGF, ...
Coût prévisionnel	<p>Coût HT, ETP et financement prévisionnels</p> <p>Etude pré-opérationnelle : 80 000 € Suivi-animation 200 000 € sur 3 ans 10 000 € pour outil de communication + 0,5 ETP</p>
Pistes de financement	<p>Budgets d'investissement et de fonctionnement</p> <p>Partenaires financiers</p> <p>Partenaires financiers mobilisables</p> <ul style="list-style-type: none"> • ANAH (50 % étude pré-opérationnelle), • Région, • PNRGF.
Calendrier	Lancement en 2020 pour 3 ans et suivi permanent.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de l'étude pré opérationnelle pour définir les dispositifs à mettre en œuvre, • Nombre et type de dossiers suivis, • Nombre de travaux réalisés et le gain énergétique attribué.

**Fiche-action : Elaborer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
(PLUi)
CRTE du Pays de Fontainebleau**

Orientation stratégique n°	4 : Construire un territoire à 26
Action n°	4.1.1
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomérations du Pays de Fontainebleau (CAPF)
Description de l'action	<p>L'aménagement de l'espace communautaire est la deuxième compétence obligatoire de la Communauté d'agglomération. En lien avec le Projet de territoire et le PCAET, le PLUi est un document transversal élaboré par les services urbanisme-habitat et touchant le développement économique, la mobilité, le tourisme, l'environnement, les équipements... Il s'agit de doter l'agglomération d'un outil stratégique à même de prévoir, prioriser et projeter l'organisation et l'aménagement du territoire à sa nouvelle échelle (utilisation du sol). Il renforce le Projet de territoire en le déclinant, entre autres, spatialement.</p> <p>Objectifs opérationnels de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étudier le fonctionnement du territoire, et recenser toutes les spécificités locales pour une meilleure valorisation des atouts et des complémentarités au sein du territoire, • Harmoniser les documents d'urbanisme, • Compatibilité avec les politiques nationales, régionales, départementales, du PNR, etc. et sectorielles (construction, logement, mobilité, environnement, économie...) dans un projet opérationnel à l'échelle locale, • Formaliser les enjeux du développement durable du territoire dans des règles d'utilisation du sol opposables à tous les citoyens. <p>SOUS-ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réflexion pour identifier un site pilote pour l'urbanisme transitoire et innovant <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cohérence territoriale, • Une feuille de route adaptée à la politique d'urbanisme des 26 communes membres, • Des orientations de PADD claires, dont la traduction en critères d'évaluation de résultat ou de mise en œuvre aura été anticipée, • Document accessible à tous,

	<ul style="list-style-type: none"> Préservation du cadre de vie et des qualités architecturales du bâti (extension urbaine limitée).
Partenaires	<p>Personnels, partenaires, acteurs, institutions à mobiliser</p> <ul style="list-style-type: none"> Groupe de travail : Élus communautaires et des 26 communes, service pilote CAPF (Pôle Urbanisme, habitat, et déplacements), services intercommunaux Services techniques des 26 communes Services de l'État (Préfecture, DDT), Région Île-de-France et Département 77, Bailleurs sociaux (FSM, OPH 77, Trois Moulins Habitat, Val de Loing Habitat), Acteurs locaux et habitants (réunions publiques), PNRGf et ONF, Chambres consulaires, ABF, DRAC, DRIEE...
Coût prévisionnel	<p>Étude : 400 000 € + 1,5 ETP</p> <p>Hors coûts annexes de communication et administratif (enquêtes publiques et annonces légales)</p>
Pistes de financement	<p>Budgets d'investissement et de fonctionnement</p> <p>Financeur principal : CAPF Investissement 100 %</p> <p>Partenaires financiers mobilisables</p> <ul style="list-style-type: none"> État (DGD bonifiée qui devrait être notifiée au fur et à mesure de l'élaboration / Préfecture) Financement de la DRAC sur volet patrimonial ? Région Île-de-France Département 77
Calendrier	<p>En cours de démarrage. Articulation avec réflexion sur les SPR de Fontainebleau-Avon.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> Grille d'indicateurs variés à recueillir sur la base de mesures pertinentes, simples, sensibles dans leur évolution, disponibles, et objectives (exemple : part des nouvelles implantations économiques, surfaces de logements autorisées, taux de vacance, etc.), Possibilité de réviser la CLECT pour s'adapter au coût réel du PLUi.



Fiche-action : Élaborer le Plan Local de l'Habitat avec volet Foncier CRTE du Pays de Fontainebleau

Orientation stratégique n°	4 : Construire un territoire à 26
Action n°	4.1.2
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomérations du Pays de Fontainebleau (CAPF)
Description de l'action	<p>Constat de base</p> <p>En lien avec l'élaboration du PLUI, le PLH est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique communautaire de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.</p> <p>Objectifs opérationnels de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostiquer la situation existante à l'échelle de la Communauté d'agglomération, • Préciser les besoins en logement (nombre et type) détaillés par commune, et répondre aux besoins en hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires, • Favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain à travers un programme opérationnel visant l'amélioration, la réhabilitation du parc existant (public ou privé), et des actions de requalification des quartiers anciens dégradés (loi du 25 mars 2009), de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion, • Définir les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés (moyens fonciers, échéancier prévisionnel de réalisation des logements et des opérations d'aménagement de compétence communautaire, opérations de renouvellement urbain, interventions à prévoir dans les copropriétés dégradées, revalorisation du patrimoine conservé...), • Préciser la typologie des logements à construire au regard d'une évaluation de la situation économique et sociale des habitants et futurs habitants (PLS, PLUS, PLAI, offre privée conventionnée ANAH sociale et très sociale...), • Apporter des réponses aux besoins particuliers des personnes mal logées, défavorisées ou présentant des difficultés particulières, notamment les étudiants. <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réponse aux besoins en logements aidés ou spécifiques (niveau d'offre pertinent), • Mobilisation des partenaires à travers des actions d'accompagnement, • Définir la politique intercommunale de l'Habitat, • Apporter des réponses à la vacance et l'insalubrité des logements +

	<p>amélioration de l'habitat,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter les besoins en logements aux parcours résidentiels.
Partenaires	<p>Personnels, partenaires, acteurs, institutions à mobiliser</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail : Élus communautaires et des 26 communes, service pilote CAPF (Pôle Urbanisme, habitat, et déplacements), • Services techniques/urbanisme et CCAS des 26 communes, • Personnes publiques associées (Conseil Départemental, préfecture, comité régional de l'habitat et de l'hébergement, PNRGf et Bailleurs sociaux, Préfecture, DDT, CAF, action logement, ANAH, EPFIF), • Représentants du QPV des Fougères / Politique de la Ville.
Coût prévisionnel	<p>Étude : 83 000 € + 1 ETP qui mettra en œuvre les actions et permettra d'assurer l'animation de ce projet Hors budget de mise en œuvre des actions et communication + vulgarisation pour le grand public</p>
Pistes de financement	<p>Budgets d'investissement et de fonctionnement Financier principal : CAPF Investissement 100 %</p> <p>Partenaires financiers mobilisables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) : 50 % du volet foncier du PLH, • CPER : État, en complément EPFIF : 70 % <p>Etat- FNADT : 41 000 € EFIF (volet foncier) : 15 000 € Total subventions : 56 000 € Auto-financement CAPF : 24 000 €</p>
Calendrier	Lancement fin 2020 pour deux ans puis suivi permanent
Indicateurs d'évaluation proposés	En lien avec l'élaboration du PLUI, le PLH est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique communautaire de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques...

ACTIONS COMMUNALES EN RÉFLEXION

Nom de la commune	Description de l'action en réflexion	Financements possibles
Saint-Sauveur-sur-l'École (1 122 hab.)	Construction d'une résidence services pour les personnes âgées de 26 logements (inscription au PLH). En cours de réflexion avec la SEM du Pays de Fontainebleau.	<ul style="list-style-type: none"> > SEM de la CAPF > Fond d'équipement rural > DETR > DSIL

Fiche-action : Créer une stratégie pluriannuelle de développement des équipements sportifs sur le territoire CRTE du Pays de Fontainebleau

Orientation stratégique n°	4 : Construire un territoire à 26
Action n°	4.2.1
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomérations du Pays de Fontainebleau (CAPF)
Description de l'action	<p>Constat de base</p> <p>Définition des besoins, priorisations et harmonisation des équipements sur l'ensemble du territoire (toutes les communes) pour répondre aux besoins de l'ensemble des usagers "sports", et dans la continuité des travaux menés depuis 2017.</p> <p>Objectifs opérationnels de l'action</p> <p>Apporter aux habitants une cohérence de l'offre sportive diversifiée sur l'ensemble du territoire</p> <p>Résultats attendus</p> <p>Réponse aux besoins identifiés pour la population et les associations sportives du territoire,</p> <p>Inscrire l'image du Pays de Fontainebleau comme vecteur d'émulation sportive pour les habitants et les sportifs de haut niveau,</p> <p>Programmation de développement présentée aux acteurs sportifs</p>
Partenaires	<p>Personnels, partenaires, acteurs, institutions à mobiliser</p> <p>Groupe de travail : Elus communautaires et des 26 communes, service pilote intercommunal (pôle Sport, Enfance, jeunesse)</p> <p>Services techniques et sports des 26 communes,</p> <p>Fédérations sportives</p> <p>Associations</p> <p>...</p>
Coût prévisionnel	<p>Coût HT, ETP et financement prévisionnels</p> <p>0,5 ETP Pays de Fontainebleau et services sports des communes</p>
Pistes de financement	<p>Budgets d'investissement et de fonctionnement</p> <p>Financier principal : le Pays de Fontainebleau, Fonctionnement</p> <p>Département de la Seine-et-Marne : TEAM 77 2021-2023 1,5M€ pour Grand Parquet, Stade Mahut, Base nautique Magdeleine.</p> <p>Partenaires financiers mobilisables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Région Île-de-France, • État, • Etc.
Calendrier	<p>Permanent</p> <p>Phase actuelle : mise aux normes des équipements et réduction de leur impact sur l'environnement.</p> <p>Programme TEAM 77 avec le Département.</p>

	Réflexion en cours sur le schéma des équipements sportifs. A venir : schéma des équipements sportifs dans cadre de la réflexion sur l'utilisation de ces équipements à l'échelle intercommunale.
Indicateurs d'évaluation proposés	La progression de la fréquentation au regard du coût de développement des structures.

ACTIONS COMMUNALES EN REFLEXION

Nom de la commune	Description de l'action en réflexion	Financements possibles
Bois-le-Roi (5 876 hab.)	Aménagement d'une île des loisirs sur un site de 75ha. Gestion par un syndicat mixte (investissements de la commune, gestion du département)	>Département >La CAPF > Fonds d'aménagement communal.
Chartrettes (2 554 hab.)	Création d'un parcours sport/santé (espace des vergers). Demande de subventions déposée auprès de la Région. Montant d'investissement évalué à 38 000€ et mise en place d'un projet de structures en bois pour pratiquer le renforcement musculaire. Échéance 2023.	>Région Île-de-France >État >Département > Fonds d'aménagement communal
Saint-Martin-en-Bière (751 hab.)	Projet de réalisation d'un second terrain de sport sur l'espace existant et mise aux normes de l'autre terrain.	>Fonds d'équipement rural > Contrat rural >Région
Samois-sur-Seine	Réalisation d'un complexe sportif dans l'ancienne usine Wolters (propriété de la commune) à proximité d'infrastructures sportives existantes.	>Région Île-de-France >État >Département > Fonds d'aménagement communal
Arbonne-la-Forêt (995 hab.)	Rénovation de l'infrastructure multi-sports de la commune (coût estimé à 45 000€). Lancement des travaux prévu en 2022.	>Fonds d'équipement rural > Contrat rural >Région
Ury (847 hab)	Création d'installations sportives dans le cadre d'un circuit touristique (parcours de santé couplés à des circuits de promenade et de découverte du patrimoine). Impacts attendus en termes d'accueil touristique et de consommation dans les commerces de la commune	>Fonds d'équipement rural > Contrat rural >Région
Avon (13 846 hab)	Extension du gymnase de la Butte Monceau pour l'accueil de compétitions s Dans le cadre de la dynamique sportive de la ville enclenchée avec la labellisation Terre de jeux 2024 et dans l'optique d'optimisation d'utilisation des espaces déjà existants, la municipalité prévoit de rénover et d'étendre le gymnase de la Butte Montceau, situé dans l'enceinte d'un	

groupe scolaire et dans un quartier de 4 000 habitants.

Le but de cette rénovation extension est de pouvoir accueillir des compétitions sportives en créant des gradins mais aussi d'accueillir plus de disciplines sportives. Aussi la rénovation consistera à mettre en accessibilité le bâtiment (sanitaires, accès) et à optimiser l'espace en réaménageant vestiaires, zone de stockage...

Coût estimé : 3 000 000€

Calendrier envisagé : 2025-2026

**Fiche-action : assurer la visibilité de la communauté
d'agglomération à travers une signalétique harmonisée à
l'entrée des 26 communes et sur les équipements
intercommunaux
CRTE du Pays de Fontainebleau**

Orientation stratégique n°	4 : Construire un territoire à 26
Action n°	4.2.2
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF)
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Constat de base</p> <p>L'appartenance de certaines communes au PNRGf ou au label "Village de Caractère" est visible pour tous les habitants, puisqu'elle est marquée par une signalétique spécifique qui se superpose aux panneaux d'entrée et de sortie des communes et signalétique devant les équipements intercommunaux.</p> <p>Il s'agit de promouvoir l'identité du Pays de Fontainebleau au sein même de son territoire, à travers une signalétique adaptée et harmonisée, qui valorise ses actions.</p> <p>Objectifs opérationnels de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une Signalétique d'Information Locale (SIL) sur l'ensemble de du Pays de Fontainebleau, s'appuyant notamment sur le règlement du RLPI à venir, • Ajouter le logo du Pays de Fontainebleau à l'entrée des 26 communes et devant <p>chaque équipement intercommunal (notamment château d'eau, stations d'épuration, ZAE, RAM, équipements sportifs et jeunesse...).</p> <p>Résultat attendu : Meilleure visibilité du territoire administratif et de ses équipements en lien avec ses compétences.</p>
Partenaires	<p>Personnels, partenaires, acteurs, institutions à mobiliser</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail : Élus communautaires et des 26 communes, Co-pilotage services intercommunaux (Communication et Cadre de vie et environnement) • Services des 26 communes
Coût prévisionnel	<p>Investissement 100%</p> <p>Conception et pose : 100 000 € à préciser suivant le cadrage format et qualité support.</p>
Pistes de financement	<p>Financier principal : le Pays de Fontainebleau</p> <p>Partenaires financiers mobilisables : Etat (DETR).</p>

Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	Couverture totale à 18 mois

ANNEXE 3b
Fiches action
(coopération inter-territoriale): à venir

ANNEXE 4

Tableau des projets en cours de réflexion (CAPF et communes)

Titre	Maître d'Ouvrage	Description	Partenaires envisagés
Ambition 1: inscrire le territoire dans la transition écologique			
Orientation 1: amélioration de la performance énergétique du bâti			
Sensibiliser les acteurs économiques du territoire aux enjeux de la performance énergétique	Le Pays de Fontainebleau CCI Seine-et-Marne	<p>La CCI Seine - et - Marne propose à la CA du Pays de Fontainebleau un partenariat portant sur l'accompagnement de l'économie de proximité à la transition énergétique. Il s'agit de co-construire un programme d'actions territorial permettant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. De mobiliser et de sensibiliser les entreprises à la transition énergétique et aux apports concrets d'une démarche de progrès « éco – responsable » (réduction des consommations énergétiques et réduction des gaz à effet de serre), par des réunions collectives (en lien avec les associations de chefs d'entreprises et de commerçants locales), par la communication de témoignages d'entreprises et par des diagnostics individuels ; 2. De fixer un objectif prévisionnel, adapté au territoire, d'entreprises à sensibiliser et à accompagner dans une démarche de progrès ; 3. De dresser une synthèse annuelle pour alimenter l'évaluation du volet économique du PCAET <p>Mode opératoire</p> <p>La proposition d'accompagnement de la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne (qui peut intervenir en association avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine – et – Marne sur cette mission) consiste en plusieurs étapes opérationnelles :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identification et mobilisation des entreprises cibles conjointement par l'EPCI et les chambres consulaires. 2. Recensement des initiatives remarquables sur le territoire et des motivations à trouver des solutions collaboratives ou innovantes 3. Petit-déjeuners thématiques entreprises : 2 réunions d'information par an à destination des artisans, commerçants et entreprises pour les sensibiliser et leur donner des outils en vue de progresser vers un comportement éco-responsable (réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, économie locale). 4. (Option) Une visite de site remarquable pourra également être envisagée en lien avec une réunion d'information 5. Diagnostics individuels (commerçants, artisans, entreprises) : réalisation de diagnostics environnementaux au cas par cas en fonction du besoin de l'entreprise (lorsqu'ils sont payants, ces diagnostics seront facturés aux entreprises) Les diagnostics sont assortis de préconisations et d'informations sur la recherche de financement. 	CCI Seine-et-Marne CMA Seine-et-Marne ADEME BPI France Région Île-de-France Reserve de biosphère Leader Sud 77 Seine-et-Marne Environnement
Mener une réflexion sur le mode de subvention des CRTE CA du Pays de Fontainebleau	Le Pays de Fontainebleau	<p>Pour favoriser l'application du plan de rénovation du bâti des communes, il est nécessaire de les soutenir dans leurs travaux, aussi bien au niveau financier que technique. La CAPF souhaite apporter ce soutien aux communes. Le mode de subvention et le règlement lié à cette subvention restent toutefois à trouver, d'où la nécessité de mener une réflexion à ce sujet.</p> <p>Mode opératoire :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mener une étude juridico-économique sur la possibilité de proposer une subvention aux communes pour la rénovation de leur patrimoine bâti 	Les communes La Fédération Française du Bâtiment (FFB) ADEME

Autres projets communaux

Recloses (635 hab.)	<p>Isolation phonique de la salle polyvalente</p> <p>Construction d'un local pour les employés municipaux près de la zone de déchets verts et réutilisation du bâtiment aujourd'hui occupé (une grange ancienne en centre-bourg).</p> <p>Travaux de rénovation de l'Église</p>	Région Département Etat (contrat rural, DETR, DSIL).
Saint-Sauveur-sur- l'École (1 122 hab.)	<p>Extension de la Zone d'activités économiques afin de créer une offre immobilière avec des cellules de 80 à 150m² (PME, artisanat). Inscription au PLU validée en novembre 2020. Les propriétaires fonciers (agriculteurs) sont en cours de réflexion pour la vente de leurs terrains.</p>	CAPF Région Département Etat (contrat rural, DETR, DSIL).
Bois-le-Roi (5 876 hab.)	<p>Construction d'une médiathèque d'ici à 2023. Projet évalué à 2,5 M d'€ en recours.</p> <p>Mise en place d'un pôle Petite Enfance avec exigence sur le volet environnemental pour la qualité du bâti.</p>	Fond d'aménagement communal
Vulaines-sur-Seine (2 722 hab.)	<p>Projet des Quais Mallarmé sur le parcours de l'Eurovéloroute 3. (1 100 000 €, études en cours, livraison horizon 2024).</p>	
Barbizon (1 135 hab.)	<p>Création d'une Base aventure. Rachat d'une ancienne discothèque (le Bobo Club) en cours par l'EPFIF située en porte d'entrée de la forêt. Les commerçants de la commune proposent déjà des paniers pique-nique et possibilité de s'associer avec d'autres communes pour le projet.</p> <p>Rachat de trois ateliers d'artistes, vestiges des ateliers des peintres de l'École de Barbizon pour en faire des lieux culturels et des résidences d'artiste.</p>	FNADT Appel à projet Quartiers culturels créatifs Soutien aux investissements pour la rénovation du patrimoine appartenant aux collectivités et aux propriétaires privés - en lien avec CPER
Saint-Martin-en-Bière (751 hab.)	<p>Acquisition de locaux commerciaux vacants dans le centre-bourg pour y implanter des activités culturelles (dont une librairie).</p> <p>Rénovation de la salle communale : mise aux normes PMR, réaménagement de la cuisine et de la terrasse. Financement partiel par la DETR.</p>	- Appel à projet Quartiers culturels créatifs DETR Contrat Rural
Samois-sur-Seine (2 100 hab.)	<p>Réaménagement des anciens locaux du pôle Petite enfance pour en faire une maison des associations (le foyer Django Reinhardt), une salle pour le ciné-club et les conseils municipaux. Consultation d'un architecte. Réorganisation de la salle du conseil municipal en bureaux.</p> <p>Restructuration et réaménagement de la place du village sur laquelle se font les sorties d'école, des commerces, du stationnement, des événements tels que la fête de la musique. Objectif de réaliser un</p>	Fond d'aménagement communal

	espace partagé (diminution du stationnement, circulation apaisée).	
Chailly-en-Bière (2 037 hab.)	Réhabiliter le centre-bourg : aménager un espace de rencontre autour de la mairie et de l'église, acquisition par la SEM du Pays de Fontainebleau de la Ferme des Tournelles (en PUP) pour y implanter un marché de frais, des commerces, des logements sociaux intergénérationnels (à l'image des Maisons de Marianne), une médiathèque, un centre culturel et éventuellement une crèche.	Fond d'aménagement communal
Le Vaudoué (739 hab.)	Plan de circulation dans le village en réflexion avec le PNRgf (choix du bureau d'études en cours) en particulier pour créer un centre-bourg piéton.	
Arbonne-la-Forêt (995 hab.)	Projet d'ouverture d'un chemin rural pour accès sécurisé à des équipements sportifs (stade du nid Corbin). Dossier dans les mains du Conseil Départemental, qui instruit le dossier (remembrement de 14 parcelles)	
	Rénovation de l'église (toitures, électricité, revêtements des sols). Fondation du patrimoine étudie le sujet pour établissement devis	
	Écoles maternelles et élémentaire. Importants chantiers à engager (ex sur école primaire / sortie de secours à créer, accès PNR, préau à réaménager, isolation de trois fenêtres). Dossier déposé en préfecture pour l'isolation des fenêtres.	Contrat d'équipement rural DETR
	Projet de logements très important à l'échelle de la commune. Aujourd'hui très grande parcelle en cœur de village, classée en 2AU. Fin 2022, des études de faisabilité devront être engagées. Notamment forts impacts probables sur la circulation, les équipements publics...	
Bourron-Marlotte (2 772 hab)	Construction d'un accueil de loisir sans hébergement (ALSH) à la place du bâtiment existant intégré au restaurant scolaire. Bâtiment actuel en pré-fabrique avec beaucoup de déperdition de chaleur.	
	Construction d'une petite médiathèque (bibliothèque communale actuelle installée dans une ancienne salle de classe) qui servirait également d'espace d'exposition car aujourd'hui les expositions ont lieu dans la salle des fêtes alors que celle-ci constitue une source de revenus pour la commune lorsqu'elle est louée. Souhaiterait en particulier obtenir des aides pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de préfiguration pour les deux bâtiments situés à proximité l'un de l'autre. Temporalité : échelle de la mandature	
	Revégétalisation d'une prairie fleurie au cœur de la commune et aménagement d'un espace public paysager de loisirs de 5 000 m². Coût d'environ 5 000 € pour rétablir la prairie fleurie + projet d'aménagement d'un espace de détente avec des sentiers et des bancs	
Fleury-en-Bière (656 hab)	Rénovation de l'église inscrite MH L'église contient des peintures qui auraient été réalisées par le Primatice (peintre italien de la Renaissance) Une étude a été lancée pour la fin 2021	Financement envisagé : DETR Fonds départementaux
	Réhabilitation d'un lavoir rue du Rebais Coût estimé : 16 000 € HT Travaux prévus en 2022	Financement demandé au PNR : 10 000 € HT (en attente commission d'attribution)
Ury (847 hab)	Créer des places de stationnement pour les personnes qui viennent se garer à Ury pour emprunter les	

	<p>bus ou pour faire leurs courses et créer une aire de covoiturage à l'entrée de l'A6</p> <p>Rénovation du cœur de village (rénovation de façades) et fleurissement (pleine terre, végétalisation, "zéro phyto")</p> <p>Rénovation de l'église inscrite MH : mise en place d'un chauffage pour lutter contre l'humidité, travaux de toiture, restauration de l'autel</p>	
<p>Avon (13 846 hab)</p>	<p>Dépollution et réaménagement du Parc du Val du Moulin</p> <p>Le terrain communal du Val du Moulin est situé dans le quartier de « Changis », en fond de vallée. Il est ceinturé, au nord, à l'ouest et au sud-ouest par des ensembles d'habitats, à l'est et au sud par le bois des Carmes. L'ensemble des parcelles le constituant représente une superficie de 22 385 m². Il est à noter que ce terrain est traversé par une parcelle de 2 110 m², propriété de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) où passe un ouvrage d'assainissement.</p> <p>Dans le début des années 1990, le terrain a servi de décharge lors du démantèlement d'un site industriel voisin (verrière...), puis a fini d'être remblayé par l'adjonction de gravois issue de chantier de construction. En 1995, à la suite d'un changement de municipalité, un sondage visant à la recherche de polluants est réalisé. L'analyse conclut en la présence en teneurs anormales de métaux. Une partie de terrain est excavé (140 m³) et déposé en décharge réglementée. De ce fait, le projet de centre de loisirs envisagé à l'époque sur ce terrain est abandonné et un aménagement sommaire est réalisé (aménagement en lieu de promenade, création d'un terrain multisports et d'un parking pour les riverains).</p> <p>En 2019 une nouvelle analyse couvrant l'ensemble du terrain avec 32 sondages est réalisée. Cette analyse met en exergue et confirme la présence de plusieurs types de polluants en sous-sol.</p> <p>En 2020, la municipalité actuelle s'est engagée à réhabiliter le terrain afin d'y aménager un parc urbain arboré. Une demande de subvention, déposée en fin d'année 2020 auprès de la DRIEE, a mis en évidence un manque d'information sur les risques liés à un changement de destination des sols. La réalisation d'une étude plus poussée (en cours, avec le concours d'une AMO spécialisée en « site et sols pollués ») doit déboucher, une fois le maître d'œuvre désigné, sur l'élaboration d'un « plan de gestion des sols » et d'une « évaluation des risques sanitaires résiduels »</p> <p>Actuellement, le terrain est une vaste plaine enherbée qui est occupé par les familles le week-end et qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un parking à destination des riverains et des usagers de l'espace, - un plateau de sport en stabilisé, - un espace de jeux pour enfants, - un verger, - Une zone de stockage de matériaux des services techniques (terres, bois ...). <p>Afin d'offrir un cadre de vie plus agréable aux habitants du quartier de Changis, le nouveau parc intégrera des équipements de loisirs destinés à tous les âges et fera la part belle aux plantations locales et indigènes.</p>	<p>Région IdF : 200 000 € (notifiés)</p> <p>Reste à trouver d'autres financements</p> <p>Reliquat : emprunt</p>

	<p>Au nord-ouest, le parking sera revu pour intégrer les futurs aménagements de voiries de la rue Katherine Mansfield (suppression des parkings sur rue pour favoriser les déplacements doux) ainsi que des places de stationnements à destination des cycles.</p> <p>En partie centrale, compte tenu des restrictions imposées par la présence de l'ovoïde d'assainissement, une plaine ouverte destinée aux jeux (foots, cricket ...). Cet espace permettra de créer un axe de vue entre la rue Katherine Mansfield (à l'ouest) et la voie verte qui longe le bois des Carmes (à l'est).</p> <p>Au nord, une plaine de jeux plus minérale, intégrant un citystade et des modules destinés aux pratiques sportives urbaines (Skate, Roller, BMX ...) dans un esprit « flowpark ». Au nord et au sud de ces deux espaces de jeux, des espaces dédiés aux familles (zones de repas, de détente...) ombragés et faisant la part belle aux plantations « nourissantes » (engagement de la municipalité actuelle sous réserve des analyses complémentaires).</p> <p>Au sud-est et au nord-est, en limite avec les résidences du prieuré (Val-vert et Basses loges) un couvert arboré, continuité du bois des Carmes, viendra cadrer le parc.</p> <p>L'ensemble des plantations seront, des essences locales et indigènes, afin de favoriser la reprise et limiter l'entretien. En continuité des plantations réalisées en 2020 dans le parc du Bel-ébat, la municipalité s'est engagée à planter un pourcentage important d'essences destinées à résister au changement climatique.</p> <p>Coût estimé : 1 195 000 € HT</p> <p>Reconstruction du groupe scolaire maternel Bellevue et construction d'un restaurant scolaire mutualisé avec l'école élémentaire voisine de la rue du Haut Changis</p> <p>L'école maternelle Bellevue est une école qui a besoin de rénovation et qui n'est pas très fonctionnel (accueil périscolaire dans un ancien logement de fonction, manque un dortoir...)</p> <p>Aussi à proximité un restaurant pour les enfants de l'école élémentaire CHANGIS est aussi vieillissant, contraint en termes d'accueil et a besoin d'être mis aux normes.</p> <p>La municipalité a pour projet de reconstruire une école maternelle sur le site actuel en prévoyant des besoins d'accueil supplémentaires mais aussi un restaurant scolaire pour les enfants de cette école et pour ceux de l'école élémentaire Changis situé juste à côté.</p> <p>Pour cela, la ville a acquis en 2020 la propriété voisine de l'école.</p> <p>Une étude de contenance a été réalisée</p> <p>En 2022 un assistant à maîtrise d'ouvrage sera désigné</p> <p>Coût estimé : 7 500 000 €</p> <p>Fermeture de l'école : juillet 2023</p> <p>Démolition de l'existant : été 2023</p> <p>Début de construction : automne 2023</p> <p>Livraison au plus tard : janvier 2025</p> <p>Rénovation de l'intérieur de l'église inscrite MH. Dans le cadre de la préservation de son patrimoine</p>	<p>Objectif : 70 % de financement</p> <p>Il est envisagé de déposer un CAR auprès de la région et de solliciter DSIL/DETR</p> <p>État – ministère de la culture</p>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>bâti, la municipalité envisage de rénover l'intérieur de l'église Saint-Pierre, église du Xie siècle, classée monument historique et dont elle est propriétaire.</p> <p>Une étude préalable a été réalisée par l'architecte en chef des monuments historiques.</p> <p>L'église Saint-Pierre d'Avon, datant du XIIe siècle, est classée monument historique depuis 1840, avec une extension de protection depuis 1908. Le bâtiment ne présente pas de désordres majeurs.</p> <p>Cette église a subi en début 2010 d'une rénovation extérieure importante. La municipalité souhaite désormais procéder à la rénovation intérieure de ce monument. Les travaux intérieurs consisteront à rénover :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les parements recouverts de badigeons, relativement récents, qui masquent les enduits en ciment disposés au bas des murs, ainsi que les enduits anciens subsistant sur les parties hautes et sur lesquels semblent avoir été conservés des décors peints, - les installations d'éclairage, de sonorisation et de chauffage vétustes et inadaptées dans un monument de cette qualité (aspect, fonctionnement...), - les aménagements mobiliers et liturgiques remaniés à plusieurs reprises, peu fonctionnels, disparates et ne pouvant être considérés comme participant à la mise en œuvre de l'église. <p>Coût estimé : 1 500 000 € / Travaux : 2025-2026</p>	<p>Architecte des monuments historiques Conseil départemental 77 Conseil régional Île-de-France</p>
	<p>Réhabilitation de l'ancienne bibliothèque pour y accueillir l'académie de la musique et du chant</p> <p>La municipalité souhaite réhabiliter un bâtiment communal qui abritait jusqu'au printemps 2021 la bibliothèque municipale afin d'y accueillir des activités d'enseignement de musique et de chant assurées par des associations. Ces activités ont lieu majoritairement à la maison dans la vallée dans des locaux peu satisfaisants (exiguïté, pb d'accessibilité, d'insonorisation, capacité de la salle pas adaptée à l'usage parfois...).</p> <p>Le bâtiment dans lequel ces activités seront accueillies est localisé dans le parc de Bel Ebat, parc ayant appartenu à la famille Durand, éditeur de partition de musique.</p> <p>Les travaux consisteront en une extension depuis la terrasse extérieure, rénovation du clos et couvert du bâtiment ainsi que les menuiseries extérieures, isoler le bâtiment d'un point de vue thermique mais aussi acoustique au vu de l'usage, mise aux normes accessibilité...</p> <p>Les travaux seront réalisés en 2022</p> <p>Coût de l'opération : études et travaux : 700 000 € TTC</p> <p>Enveloppe financière des travaux : 495 000 € HT</p>	<p>Dossiers en cours ou à venir : Conseil départemental 77 FAC Conseil régional appel à projet réhabiliter plutôt que construire DETR 2022</p>
<p>Achères la Forêt (1 125 hab)</p>	<p>Réhabilitation d'une mare de collecte des eaux pluviales de voiries en lien avec le PNR</p>	
<p>Tousson (391 hab)</p>	<p>Réaménagement de 3 mares pour la gestion des eaux pluviales. Etude réalisée en 2017-2018 et coût total estimé à 380 000 € environ, réalisée à l'initiative du PNR, et abandonnée. 1 mare fuit et sera rénovée en 2022 en lien avec le PNR. Une mare a commencé à fuir et la réflexion est en cours. Une mare est à l'abandon et ne fait l'objet d'aucun projet à ce stade.</p>	
<p>Boissy-aux-Cailles (290 hab)</p>	<p>Rénovation de l'église St-Martin inscrite MH : réfection toiture, assainissement, électricité, ravalement intérieur et extérieur. Coût total estimé à 1 500 000 € sur 5 phases Débit des travaux : printemps 2022</p>	<p>DRAC : 30 % Région : 30 % DSIL plan de relance : 20 % (en attente) Autofinancement : 20 %</p>

	Projet d'acquisition d'une parcelle supplémentaire près du cimetière, du terrain de sport, du verger participatif... pour pouvoir y réaliser un ensemble d'installations et un espace d'accueil en plein air, convivial et inter-générationnel : aire de jeux, aire de pique-nique, parc... Projet d'acquisition d'un bâtiment proche de ce secteur pour y faire une salle pour les associations, un lieu de travail partagé, un multiservices...	
Noisy-sur-Ecole (1 832 hab)	Restauration de l'église (4 ^e phase). Travaux prévus fin-2021-début 2022/ Coût estimé : 340 000 € HT La 5 ^e phase est prévue en 2024 (fin réparation toiture, rénovation intérieure)	DRAC : 50 % Région : 20 % Département : 10 % Autofinancement : 20 %
	Borne de recharge électrique pour les voitures en complément de la borne déjà existante près de la mairie, déjà saturée. Le SDESM a fait un plan de déploiement il y a 3 ou 4 ans et envisage maintenant un complément de maillage. Réflexion à avoir à l'échelle de l'agglomération	SDESM ?
Fontainebleau (14 886 hab)	Aménagement tous modes et végétalisation Place de l'étape Travaux en cours – Fin prévue : octobre 2022 Coût estimé : 2 600 000 €	DSIL (obtenu) CAR (obtenu)
	Ecole Internationale et Rénovation HQE groupe scolaire Lagorsse Attribution concours maîtrise d'œuvre juin Coût estimé : 7 000 000 €	État Région CD77
	CAMPUS DURABLE UPEC Damesne – espaces publics végétalisés et modes doux Étude de programmation en cours – Bureau d'études désigné Coût estimé : 5 000 000 €	État Région CD77
	Centre Jeunesse Rénovation HQE 164 rue grande Attribution Maîtrise d'œuvre fin 2021d' Coût estimé : 4 000 000 €	État Région CD77
	Restauration Patrimoniale Mur de Ferrare Travaux en cours Coût estimé : 800 000 €	DSIL 2022 30 % : 368 123 € (obtenu)30
	Skate Park Faisanderie Sud77 Attribution maîtrise d'œuvre fin 2021 travaux fin 2022 Coût estimé : 1 000 000 €	Etat Région CD77 CAPF
	Aire square des Lilas Début travaux 2022 Coût estimé : 300 000 €	
La Chapelle-la-Reine (2 400 hab)	Friche ancienne laiterie Une friche industrielle appelée ancienne laiterie résulte de l'abandon de l'activité de galvanisation sur le site dans les années 1990. Le terrain d'assiette d'une surface de	

	<p>20567m² fait l'objet d'une OAP dans le PLU approuvé en décembre 2017 pour la réalisation d'un ensemble diversifié de 82 logements intergénérationnels. La commune est en relation suivie avec le propriétaire foncier notamment au sujet du processus de dépollution</p>	
	<p>Parc du clos Dans le cadre des échanges entre la commune et le PNR du Gâtinais, il a été identifié puis validé l'intérêt de réaliser un projet de l'aménagement de terrains situés en cœur de village. Les parcelles, d'une surface totale d'assiette de 1,5 ha, toutes propriétés de la commune, sont à ce jour occupées par un stade de football qui ne répond pas aux normes en vigueur pour accueillir des compétitions, un bâtiment ancien désaffecté depuis plus de 10 ans sur l'avenue de Fontainebleau et un bâtiment construit au début du XX^e siècle, partiellement réaménagé en 2017 pour des activités associatives, un terrain de basket, un dojo installé dans de vieux préfabriqués des années 1960. Le projet consiste en : – réhabilitation de 3 à 5 logements dans le bâtiment sur rue, – reconditionnement du bâtiment sur cour en utilisant des matériaux biosourcés (destination à définir), – construction d'un nouveau bâtiment multi-activité sportives et culturelles, – aménagement d'un terrain sportif de plein air pour les enfants, – installation d'un équipement type city-park, – installation d'un parcours de santé multigénérationnel, - création d'un parking voitures et vélos. L'ensemble de l'aménagement fait l'objet (T3-T4 2021) d'une concertation étendue avec les utilisateurs potentiels (associations...) et le public, organisée par le PNR. L'enveloppe globale du projet est estimée à 3M€ dont 1,6 M€ pour le bâtiment multi activités. Le public visé pour les différents usages comprend la totalité de la population et les adhérents aux associations qui peuvent venir des villages alentour.</p>	
	<p>Centre d'accueil pour les enfants en rémission de cancer Le projet est de créer un centre d'accueil d'enfants en cours de rémission du cancer. La commune a acquis cette propriété en 2016. Elle a une superficie totale de 13 300 m² et comprend actuellement : une maison principale de 200 m², un ancien colombier transformé en maison de 40 m², une grange de 85 m², une grange de 120 m², un tennis de 700 m², une zone boisée de 3 250 m² avec des arbres remarquables. Les grandes lignes du projet sont : – Structure pour le ressourcement d'enfants en rémission de cancer, – Accueil hôtelier des familles, – Ouverture d'une restauration en partenariat avec une école hôtelière, – Mise à disposition de certains équipements aux habitants (tennis, etc.) – Valorisation de l'espace arboré de 3 200 m² et ouverture au public. Un avant-projet a été réalisé par un architecte.</p>	
	<p>Espace de coworking / tiers lieu La commune a préempté un ancien garage en cœur de bourg. Une partie de l'espace est prévu d'être exploité pour du coworking et du tiers lieux. Avec les nouvelles tendances de travail et compte tenu que la commune est un point central pour les villages environnants, il est important de pouvoir proposer ce service aux habitants.</p>	